



Assemblée générale

Soixante et unième session

19^e séance plénière

Lundi 25 septembre 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mompoti Merafhe, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Botswana.

M. Merafhe (Botswana) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Votre élection témoigne de la confiance que la communauté internationale place et en vous et en votre pays, le Royaume de Bahreïn.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à votre illustre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson, du Royaume de Suède, pour sa direction solide et ses réussites au cours de la soixantième session.

En outre, je voudrais féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour la décennie qu'il a consacrée à servir l'humanité avec dévouement. Ce remarquable fils de l'Afrique, par sa direction visionnaire de l'ONU, a incarné et continue d'incarner notre aspiration collective à rendre le monde plus pacifique, plus juste, plus équitable et plus prospère. Il est le formidable cadeau que l'Afrique a fait à l'humanité.

Dans les cinq jours qui viennent, le Botswana célèbrera ses 40 ans d'existence en tant que nation démocratique, indépendante et souveraine.

Lorsque le premier Président du Botswana, le regretté Sir Seretse Khama, a pris la parole devant l'Assemblée le 24 septembre 1969, il a dépeint le Botswana, entre autre, comme un pays confronté à un problème de sous-développement digne d'un cas d'école.

Le Botswana a dû faire face aux dures réalités de son histoire et de sa situation géographique. Nous avons été totalement entourés de régimes oppresseurs, agressifs et racistes de minorités blanches. En tant que petit pays faible et pauvre, nous avons dû entamer le processus d'édification de nos institutions nationales et poser les fondements de notre développement socioéconomique dans un environnement très hostile. L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres nous ont donné la force ainsi qu'un soutien politique et diplomatique.

Devant l'Assemblée aujourd'hui, nous exprimons notre reconnaissance pour l'appui et l'assistance qui nous ont été fournis au fil des ans. Il nous a fallu 40 ans d'efforts résolus et constants pour parvenir à un développement centré sur l'être humain.

Nous avons parcouru cette route avec nos partenaires de développement de tous les continents. Cela nous a permis d'améliorer dans une certaine mesure la condition humaine. À 40 ans, nous sommes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



une nation adulte et nous nous sommes pleinement appropriés notre propre développement dont nous assumons la responsabilité.

De nombreux jalons ont été atteints dans notre effort national de développement. Aujourd'hui, le Botswana est un pays en développement à revenu intermédiaire, mais nous sommes toujours confrontés à des défis gigantesques pour lesquels nous avons besoin d'assistance. À cet égard, la décision du Sommet mondial de 2005 devrait être mise en œuvre pour faire en sorte que les petits pays en développement à revenu intermédiaire, comme le Botswana, ne retombent pas dans le marasme de la pauvreté et du sous-développement.

Le Botswana est doté de l'une des plus grandes ressources naturelles de l'Afrique : le diamant. Il convient de rappeler que 65 % des diamants dans le monde, représentant une valeur de 8,3 milliards de dollars par an, viennent des pays africains. Je suis ravi de dire que les diamants ont beaucoup apporté au Botswana et continuent de le faire. L'industrie du diamant au Botswana est au premier plan en matière de développement humain et améliore les vies dans tous les aspects de l'entreprise humaine.

Nous continuons à gérer de manière prudente les revenus issus de la vente des diamants et de les utiliser efficacement pour éduquer notre population, lui fournir de l'eau potable et des services de santé et établir un réseau d'infrastructures, notamment des routes, des téléphones et l'électrification rurale. Voilà tout le bien que les diamants continuent de nous apporter.

En tant que participant au Système de certification du Processus de Kimberley, dont nous assumons actuellement la présidence, le Botswana est fermement déterminé à œuvrer aux côtés des autres pays participants pour préserver la crédibilité du Système et du commerce légitime des diamants. Le Système de certification du Processus de Kimberley est l'un des meilleurs exemples de coopération internationale. Le Système est l'illustration d'un consensus mondial, d'une volonté politique infaillible et de la détermination de ses membres d'agir dans le bon sens, soutenus par le ferme appui et les résolutions du Conseil de sécurité. Il est fondamental parce qu'environ 10 millions de personnes dans le monde vivent directement ou indirectement de l'industrie du diamant. En Afrique australe, plus de 28 000 personnes sont employées par cette industrie.

Nous sommes également ici pour réaffirmer notre attachement à la Charte des Nations Unies et notre foi résolue dans l'Organisation, qui est le seul moyen par lequel la paix et la prospérité du genre humain pourront être garanties. Nous nous félicitons de ce que les nations du monde aient la possibilité de se rencontrer chaque année pour échanger leurs points de vue sur les questions centrales de notre destinée commune.

Les défis à relever sont nombreux. Mais le premier d'entre eux est de mettre fin au fléau de la guerre. Il est profondément regrettable que, bien que l'espèce humaine ait quitté la jungle il y a de fort nombreuses années, la jungle demeure en l'être humain. En fait, si les animaux de la jungle pouvaient parler, ils pourraient parfaitement prétendre à une certaine supériorité sur la race humaine. Si les animaux se battent et s'entretuent brutalement, ils ne passent jamais de temps à planifier comment ils vont détruire l'autre ou à réfléchir aux moyens de production des armes de destruction massive.

Quoiqu'il en soit, nous continuons d'espérer et de croire que l'esprit humain peut faire le bien. En tant qu'êtres humains, nous partageons la même destinée et nous sommes donc nos propres sauveurs.

La responsabilité de sauver l'espèce humaine du fléau de la guerre ne peut être laissée à personne d'autre. C'est pourquoi nous estimons que cette Assemblée offre une occasion rare à la communauté internationale de dépasser les platitudes et de s'attaquer franchement aux défis cruciaux de notre temps.

Une atmosphère de paix et de sécurité à l'échelle internationale est essentielle pour le développement humain. L'expérience a maintes fois montré que l'on ne peut décemment pas espérer mener un programme de développement humain véritable dans un environnement de guerre, de conflit et d'insécurité.

Les conflits du monde contemporain devraient donc nous préoccuper tous au premier chef. En 2000, à l'aube du nouveau millénaire, nous sommes convenus de faire qu'avant tout, le XXI^e siècle soit une ère de paix et de prospérité. Nous avons en toute conscience pris l'engagement de réduire de moitié le nombre de pauvres dans le monde à l'horizon 2015. Si nous voulons atteindre cet objectif, la guerre doit sans nul doute être la première victime.

Le Botswana est particulièrement préoccupé par les conflits en Afrique. Malheureusement, l'Afrique est

le seul continent confronté à la sombre perspective de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pouvons-nous vraiment consacrer des ressources à la guerre alors que la pauvreté, la maladie, le dénuement et le sous-développement nous entourent? La réponse doit, à l'évidence, être un « non » qui résonne haut et fort.

Aujourd'hui, l'Afrique compte le plus grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées, de pauvres et de personnes infectées par le VIH/sida au monde. Pourtant, malheureusement, nous nous taillons la part du lion en matière de conflits mondiaux. Mettre fin aux conflits est donc une nécessité aussi bien qu'un impératif moral et politique.

Nous devons tous nous inquiéter des atrocités commises dans la région du Darfour au Soudan. La poursuite de ce conflit, au mépris de la volonté collective de la communauté internationale et de la Charte des Nations Unies, est totalement inacceptable. Pire encore, les massacres et les assassinats quotidiens sont un affront au caractère sacré de la vie humaine. Ils sapent notre humanité.

Nous exhortons toutes les parties au conflit à appliquer et à respecter l'Accord de paix pour le Darfour. Ceux qui n'ont pas signé cet Accord doivent le faire de toute urgence. Ce n'est que par le dialogue et le compromis qu'une paix durable pourra être obtenue. La guerre n'apporte que la misère et l'anarchie.

L'Organisation des Nations Unies a exprimé son désir d'apporter une aide grâce au déploiement d'une force multinationale de maintien de la paix. Sur le principe, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a accueilli avec satisfaction cette décision du Conseil de sécurité.

Chaque année nous venons à cette tribune pour demander que des progrès soient réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient. Depuis des générations, cette région n'a pas connu la paix. S'il est un enseignement à tirer, c'est que la seule voie menant à un règlement politique durable passe par le dialogue et le compromis. Ce n'est que dans une atmosphère de négociation que la raison et le bon sens pourront l'emporter sur l'extrémisme et le bellicisme.

Israël et la Palestine doivent coexister en tant qu'États souverains ne partageant pas seulement une même frontière, mais un même désir de paix, de sécurité et de prospérité. Nous invitons instamment les

peuples du Moyen-Orient à avoir le courage de reconnaître que la guerre est une folie et à accepter les vertus du dialogue. Ils doivent commencer à bâtir un avenir commun pour des générations qui ne connaîtront pas la violence ni le conflit, mais seulement la coopération et la concorde.

Ma délégation partage la préoccupation des autres pays quant à la menace du terrorisme. Le terrorisme s'insinue dans toutes les fissures de la planète, au détriment de l'humanité. À cet égard, nous nous félicitons de ce que l'Assemblée générale ait adopté récemment la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (*résolution 60/288*).

Lors de l'adoption de la Déclaration ministérielle de Doha en 2001, nous avons espéré et envisagé que les négociations dureraient trois ans. Nous savions alors, tout comme nous le savons aujourd'hui, qu'il s'agissait d'une entreprise ambitieuse et difficile. Nous avons déjà manqué plusieurs échéances importantes, ce qui devrait nous préoccuper tous. Pour une grande partie de notre population, un système commercial juste et équitable constitue non seulement un objectif noble mais aussi une condition indispensable pour le développement. Ce système est porteur d'espoir et riche de promesses pour la prospérité et la réduction de la pauvreté. Voilà pourquoi nous ne devons pas permettre l'échec du cycle de négociations de Doha pour le développement.

La suspension *sine die* du cycle de négociations de Doha pour le développement le 24 juillet 2006 a soulevé des interrogations sur notre attachement commun au développement. À cet égard, la principale question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir comment nous pouvons relancer ces négociations. Le Cycle d'Uruguay, lui, a duré huit ans, ce qui montre que ce n'est pas toujours la rapidité des négociations qui importe, mais leur teneur. Il est clair que nous n'allons pas respecter l'échéance de 2006 que nous nous sommes fixée en 2005.

En conséquence, il nous incombe à tous, les Nations Unies, de donner l'orientation politique nécessaire à l'Organisation mondiale du commerce, non seulement pour relancer les négociations, mais aussi pour imprimer l'élan indispensable pour mener à bien les négociations dans les délais appropriés. Pour ce faire, il convient de tenir compte des défis toujours plus grands que les pays en développement doivent relever dans le domaine du développement, en

respectant la dimension « développement » des négociations de Doha.

Un certain nombre de décisions clefs ont été prises lors de la soixantième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'il apparaît dans le *Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1)*. Les chefs d'État et de gouvernement ont plaidé pour la création d'institutions qui permettraient à l'ONU de réaliser plus efficacement le mandat dont elle a été investie en vertu de la Charte et de mieux servir les États Membres.

Cette session doit être celle de la mise en œuvre; nous devons nous engager en ce sens. Il est important de démontrer dans nos actes que, ici à l'ONU, nous faisons des déclarations pour communiquer des pensées, des idées ou des plans d'action. Ces idées ne doivent pas rester sur le papier, mais doivent se concrétiser sous la forme de programmes et de projets œuvrant pour le bien commun.

Le Botswana appuie sans réserve la réforme globale, profonde et radicale de l'ONU. En ce qui concerne la réforme actuelle en matière de gestion, nous nous félicitons de la décision prise dans la résolution 60/283 d'autoriser le Secrétaire général à réorienter les ressources et le personnel des programmes de moindre priorité vers les programmes les plus prioritaires. Nous sommes convaincus que, en sa qualité de chef de l'administration, le Secrétaire général doit disposer d'un pouvoir plus grand pour mobiliser les ressources humaines et financières afin que le Secrétariat puisse agir plus efficacement. Les États Membres doivent reconnaître l'importance d'un financement opportun et sans condition des mandats confiés au Secrétaire général par les organes législatifs de l'Organisation. Il appartient au Secrétariat d'assurer la gestion transparente et prudente de ces ressources.

Permettre à l'ONU de remplir efficacement son rôle relève de la responsabilité commune des États Membres et du Secrétariat. Les États Membres doivent veiller à ce que des organes de contrôle efficaces assurent le respect des textes réglementaires en vigueur.

Parmi les principales réussites de la soixantième session figure la mise en œuvre de la décision du Sommet mondial relative à la création de la Commission de consolidation de la paix, dont l'Afrique attend qu'elle s'acquitte valablement de son mandat.

La création du Conseil des droits de l'homme constitue également l'une des principales réalisations de la soixantième session. Cela démontre notre volonté commune d'élever les droits de l'homme à de nouveaux sommets pour leur conférer une importance et une visibilité conformes aux nécessités de notre époque. Nous nous attendons à ce que le fonctionnement de ce nouvel organe se fonde sur les principes de la coopération, d'un véritable dialogue interactif et de la tolérance, dans le respect de la diversité. L'importance des questions relatives au développement ne doit pas être sous-estimée. Ces questions constituent, pour les pays en développement, de véritables défis qui ne sauraient être ignorés. En conséquence, le Conseil des droits de l'homme doit s'intéresser aux questions du renforcement des capacités et trouver des moyens de pallier les faiblesses institutionnelles et l'insuffisance de ressources qui entravent la concrétisation des dispositions constitutionnelles et juridiques en matière de respect des droits de l'homme.

Je termine en réaffirmant la foi inébranlable du Botswana en l'utilité et en l'universalité de l'ONU. Cette Organisation nous représente nous, États Membres, mais devrait constituer bien plus que la somme de chacun de nous. Nous devons donc avoir le courage de nous renforcer nous-mêmes en menant à bien les réformes, notamment en ce qui concerne le Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité ne devrait poser de problèmes à personne. La sécurité du monde relève de notre responsabilité à tous.

Ce n'est que lorsque les États Membres considéreront que leur intérêt national fait partie intégrante de l'intérêt plus large de la communauté internationale qu'ils pourront envisager sans crainte l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Come Zoumara, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la Francophonie de la République centrafricaine.

M. Zoumara (République centrafricaine): Madame la Présidente, comme vous le savez, la tradition en Afrique est une, multiples sont ses formes. Voilà pourquoi le continent africain se trouve être le berceau de l'humanité et cette tradition africaine est donc universelle. Cette universalité se manifeste ici à New York dans cette enceinte des Nations Unies ou des

valeurs de solidarité et de fraternité symbolisent une volonté commune de paix et d'amour.

Comment ne pas, aujourd'hui, nous souvenir de l'effervescence qui a caractérisé la Réunion plénière de haut niveau qui s'est tenue en 2005 en ces mêmes lieux, à la suite d'une cinquante neuvième session qui aura été, sans conteste, la plus longue des sessions, à cause de la densité des consultations initiées par S. E. M. Jean Ping, Président de l'Assemblée à ladite session, en vue de parvenir à un consensus sur l'examen des questions relatives aux diverses réformes de notre Organisation, dont celle du Conseil de sécurité, qui a divisé et continue de diviser les différentes délégations et les groupes régionaux, et qui a finalement occulté les discussions sur les autres points.

Mais la Réunion plénière de haut niveau et la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a suivi auront quand même eu le mérite de parvenir à la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix.

Malgré toutes les divergences entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies et les critiques qui sont émises sur certaines de ses actions, celle-ci reste l'Organisation internationale qui, par son universalité, sa représentativité et son autorité est incontournable. La République centrafricaine, qui réitère son attachement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, tient à réaffirmer son souci constant de continuer à apporter sa contribution à tous les efforts visant la réforme de tout le système des Nations Unies.

Ceci étant, Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous adresser au nom de S. E. le général d'armée, François Bozizé, Président de la République, chef de l'État, et au nom du Gouvernement et du peuple centrafricains, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session. J'y vois, pour ma part, une marque de confiance et un hommage bien mérité rendu à votre beau pays, le Royaume de Bahreïn. Il m'est agréable d'adresser à votre prédécesseur, M. Jan Eliason, ma haute estime pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixantième session. Il me plaît également d'adresser mes vifs et sincères remerciements ainsi que l'expression de mon appréciation à M. Kofi Annan, digne fils de la tradition africaine, Secrétaire général de l'Organisation des

Nations Unies, pour les efforts louables qu'il déploie inlassablement dans un contexte international particulièrement difficile, aux fins de promouvoir le rôle de l'Organisation, de concrétiser ses objectifs et favoriser l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le thème suggéré pour la présente session est « La mise en œuvre des partenariats pour le développement ». C'est le lieu pour nous de rappeler, qu'il y a six ans, les plus hauts dirigeants des États Membres de l'ONU ont pris le ferme engagement de conjuguer leurs efforts pour mener une lutte collective contre la pauvreté et tous les fléaux que celle-ci engendre, et qui constituent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales et un frein majeur au processus de développement de nombreux pays.

Dans la Déclaration du Millénaire qui en a résulté, les 189 pays signataires, dont la République centrafricaine, ont promis solennellement de tout mettre en œuvre pour vaincre la misère qui continue d'accabler la majorité de la population mondiale. Pour ce faire, plusieurs objectifs ont été définis.

M^{me} Blum (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Selon les propos pertinents du Secrétaire général, on peut dire que la mise en œuvre des objectifs principaux est diversement accomplie.

« Par conséquent, il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible » (A/59/2005, par. 17).

Dans le cas de la République centrafricaine, mon pays, nous devons reconnaître que de nombreux défis restent encore à relever pour nous atteler réellement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici le terme arrêté. En effet, mon pays qui a connu plus de deux décennies de crises graves, vient à peine d'en sortir, avec l'organisation d'élections générales, la mise en place des institutions républicaines et du Gouvernement de réconciliation nationale. Mais il doit encore combattre l'insécurité transfrontalière qui sévit dans la sous-région et repousser hors de son territoire les agresseurs qui trouvent leur appui l'extérieur, et dont l'objectif est de

détruire les institutions républicaines mises en place de manière démocratique.

Les autorités centrafricaines s'efforcent de rétablir la sécurité sur toute l'étendue du territoire, car il va de soi qu'aucun développement n'est possible sans l'éradication de l'insécurité endémique entretenue par les coupeurs de route et la rébellion qui sévit principalement dans le nord-est du pays, frontalier du Soudan et du Tchad. Les forces de sécurité et de défense qui sont déployées dans l'arrière pays sont confrontées à de nombreuses difficultés, en particulier logistiques, pour venir à bout de ce phénomène. La prolifération des armes légères et de petit calibre dans cette sous-région, due à la longue crise du Darfour, et ses conséquences sur la République centrafricaine n'est pas de nature à enrayer ce fléau.

La République centrafricaine s'associe aux propositions faites par les Présidents George Bush et Jacques Chirac et par le Président en exercice de l'Union africaine, M. Denis Sassou Nguesso, sur le positionnement des troupes onusiennes à la frontière entre la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan.

Qui plus est, depuis 2003, sur les sept pays en partenariat avec le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale, la République centrafricaine a initié une nouvelle approche globale, intégrée, intégrante mais, surtout, inclusive pour résoudre l'épineuse problématique du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants. Les résultats aujourd'hui traduisent toute la volonté du Gouvernement à réussir ce processus. En outre notre pays vient de se doter d'une nouvelle structure pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, dénommée Commission nationale de lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre ainsi que du désarmement.

L'état de dégradation de l'économie centrafricaine n'est pas non plus de nature à favoriser la mise en œuvre des Objectifs du développement, en vue de promouvoir une lutte vigoureuse contre la pauvreté qui demeure pour nous une menace permanente contre la paix et la stabilité.

Dans le cadre des finances, le gouvernement a pris des mesures énergiques pour assainir les finances en procédant à un vaste contrôle des fonctionnaires et en mettant en place un organe de vérification des diplômes des fonctionnaires.

Les autres défis, tout aussi grands, auxquels la République centrafricaine est confrontée sont ceux de la santé et de l'éducation qui figurent parmi les principaux OMD. En ce qui concerne la santé, la pandémie de VIH/sida et les autres maladies, comme la tuberculose et le paludisme, sont des sujets de préoccupations pour notre pays.

La récente conférence sur le VIH/sida, qui s'est tenue ici au Siège de l'ONU au début du mois de juin 2006, a mis en exergue la caractéristique particulièrement inquiétante de cette calamité au sein des populations les plus démunies que sont les femmes et les enfants. Il y a une urgence sanitaire pour laquelle la République centrafricaine sollicite un renforcement des concours et des actions de la part des partenaires de développement.

Le secteur de l'éducation et de la formation, Objectif 2 des OMD, est sans aucun doute la victime principale de la longue période de crises politico-militaires dont les blessures se referment peu à peu. L'accumulation des années blanches consécutives à la démotivation du personnel enseignant et au retard de salaires, l'insuffisance des moyens de l'état pour répondre au besoin de construction d'écoles et d'acquisition d'équipements, l'insécurité persistante dans certaines régions du pays depuis plusieurs années, tout cela a conduit à la régression de la qualité de l'enseignement et à la chute du taux d'alphabétisation.

Mais depuis le sursaut patriotique du 15 mars 2003, le Gouvernement met tout en œuvre pour que le cycle scolaire ne soit plus interrompu et pour donner au système éducatif centrafricain sa crédibilité d'antan. Grâce à l'assistance de certains donateurs au rang desquels il faut citer l'Organisation internationale de la Francophonie, la République centrafricaine s'engage à relever le défi d'ici à 2015. En effet, l'enracinement de la démocratie et d'une culture de dialogue et de tolérance ne sera possible que si les populations ont accès à une éducation de qualité et si elles sont capables de saisir les véritables enjeux qui se posent au pays afin de juger et apprécier en toute connaissance de cause.

Le Rapport 2005 des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement met en lumière la nécessité d'assurer un environnement durable en exploitant intelligemment les richesses naturelles et en protégeant les écosystèmes dont dépend la survie de l'humanité. Les changements climatiques et le réchauffement de la planète, du à

l'appauvrissement de la couche d'ozone, sont des phénomènes alarmants pour notre pays dont la partie nord est de plus en plus gagnée par le désert. Les initiatives contenues dans le Protocole de Kyoto montrent que les progrès sont possibles si la volonté politique existe de la part des grands consommateurs.

Pour prévenir et réduire les risques liés aux catastrophes naturelles, et nous doter aussi d'une organisation et de moyens plus efficaces afin de rendre ce monde plus sûr, nous devons soutenir la transformation du Programme des Nations Unies pour l'environnement en une institution spécialisée disposant d'un mandat plus élargi, telle que proposée par la France.

Malgré les retards accusés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement centrafricain est résolument déterminé à les atteindre, en particulier en ce qui concerne les objectifs 3 et 4 relatifs respectivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et à la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. En effet, des progrès considérables sont constatés dans le domaine de la couverture vaccinale et de la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans.

La République centrafricaine apprécie fortement les propositions faites, au cours de la Réunion plénière de haut niveau de 2005, par les Présidents Chirac, Lula Da Silva et Hu Jintao, dans le sens de la promotion de la paix, de la sécurité et du développement.

Mais le bilan sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement restera mitigé tant que la solidarité internationale n'aura pas joué pleinement son rôle. Nous vivons dans un monde interdépendant, et le développement de la République centrafricaine est étroitement lié à celui de l'ensemble du monde, puisque l'Organisation des Nations Unies est une communauté des nations.

Que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies! Que Dieu bénisse la République centrafricaine!

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vartan Oskania, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie.

M. Oskanian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa de son élection à la présidence et je lui souhaite une année

sans conflit, crise ni catastrophe, en d'autres mots, une année différente de celle que nous venons de vivre, au cours de laquelle S. E. M. Jan Eliasson, grâce à sa direction remarquable, a grandement contribué à la traversée sans heurts de notre navire dans des eaux troubles. Cette « année de trouble », comme il l'a appelée (voir A/60/PV.100), a connu des conflits et des crises, ainsi que des catastrophes naturelles et d'autres causées par l'homme, toutes nécessitant notre intervention collective. Nous avons réagi, en montrant notre grand attachement au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde.

Parmi les conflits auxquels nous avons fait face au cours de l'année écoulée, celui qui s'est avéré le plus tragique a été la guerre au Liban. À mon sens, la communauté internationale a perdu de sa crédibilité et de son autorité morale aux yeux des peuples du monde, qui ont assisté aux querelles du Conseil de sécurité sur des questions de détail, alors que des bombes dévastaient le Liban et que des innocents perdaient la vie. Il est consternant que la communauté internationale n'ait pas été capable de proclamer un cessez-le-feu immédiat et de l'instaurer. Lorsqu'un organe international perd de son autorité morale, notre capacité de nous attaquer efficacement à des problèmes et à des difficultés qui requièrent une réaction collective est certainement amoindrie.

Dans d'autres domaines, cependant, les efforts collectifs de la communauté internationale ont été couronnés de succès. Je pense que nous avons joué un rôle dans le processus civilisé qui a permis au Monténégro d'être parmi nous aujourd'hui. Collectivement, nous avons créé la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, deux organes auxquels nous avons donné des pouvoirs et qui devraient amener la communauté internationale à s'engager plus avant et plus profondément dans la consolidation de la paix et la protection des droits de l'homme.

Les enjeux qui représentent la plus grande menace pour le monde demeurent la pauvreté et le désespoir. Lorsque nos dirigeants se sont réunis dans cette salle il y a six ans, ils ont convenu que l'ONU était l'institution la plus efficace pour s'attaquer aux maux qui minent nos sociétés. Ils ont collectivement reconnu qu'il leur incombait d'assurer, dans le monde entier, un développement social et économique réparti de façon plus équitable, à un rythme accéléré. Ils ont déclaré au monde qu'ils étaient disposés à exploiter les possibilités qu'offrent les processus internationaux et

les ressources multilatérales de manière à répondre aux besoins des pauvres du monde entier. Ils seront jugés à l'aune du respect qu'ils auront témoigné envers le principe, les promesses et l'engagement de l'action collective. Six années se sont écoulées et le monde examine toujours sérieusement si les intérêts individuels et régionaux peuvent être surmontés et si ces problèmes peuvent être réglés conjointement.

En Arménie, nous sommes également confrontés à des problèmes similaires. Nous sommes encouragés et récompensés par les vastes réformes politiques et économiques que nous avons menées au cours des 10 dernières années. Les résultats sont évidents. Nous nous préparons à présent à lancer une deuxième série de réformes politiques et économiques, afin de renforcer les acquis obtenus au cours des 10 dernières années. Nous progressons dans les domaines législatif et administratif; aujourd'hui, nous sommes une société plus démocratique et une économie plus ouverte et plus libérale. Au cours des six dernières années, nous avons enregistré une croissance à deux chiffres.

Bien que nous soyons encouragés par ces progrès économiques et par les indicateurs macroéconomiques positifs, nous portons maintenant notre attention sur les zones rurales, afin d'éliminer la pauvreté de notre société. Nous gardons à l'esprit la remarquable promesse, faite en 2000, aux victimes de la pauvreté mondiale de « délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant » (*résolution 55/2, par. 11*). Pour y parvenir en Arménie, nous allons tirer parti de la philanthropie des organisations internationales et des pays amis, avec la générosité traditionnelle de notre diaspora, de manière à construire et réparer des infrastructures, et ainsi créer de nouvelles conditions favorables au développement économique et au changement social. Mais nous comprenons également que les infrastructures à elles seules ne suffisent pas pour introduire le type de changement qui réduit la pauvreté. Nous devons investir dans les ressources humaines; nous devons investir dans les femmes et les enfants; et nous devons les instruire et les former pour l'avenir.

Nous commencerons ce programme dans les villages frontaliers de l'Arménie. À la différence d'autres pays, dans lesquels les villages frontaliers sont des lieux d'interaction et d'activités, les frontières orientale et occidentale de l'Arménie sont fermées, ce qui entrave l'interaction économique et la coopération régionale. Avec notre voisin, la Turquie, ce n'est pas

seulement la coopération économique qui est mise à mal, mais aussi le dialogue entre nos deux peuples. L'insistance de la Turquie à maintenir la frontière fermée et à ne pas autoriser les interactions entre les deux communautés fige les souvenirs du passé au lieu de promouvoir le dialogue et l'interaction pour créer de nouvelles expériences et de nouveaux souvenirs pour demain. Nous pensons et espérons toujours que la Turquie finira par comprendre que maintenir la frontière fermée jusqu'à ce que l'harmonie et la compréhension mutuelle entre nos deux peuples prédominent n'est pas une ligne de conduite à adopter. Au contraire, cela empêche la mise en œuvre d'une politique responsable visant à forger et à promouvoir la coopération régionale et le développement économique à une époque et dans une région qui font de plus en plus l'objet de l'attention mondiale.

Je voudrais aborder la question du Kosovo, comme de nombreux intervenants l'ont déjà fait depuis cette tribune. Nous suivons de près le processus d'autodétermination au Kosovo parce que nous, Arméniens, appuyons aussi le processus d'autodétermination pour la population du Haut-Karabakh. Mais notre intention n'est pas d'établir un parallèle entre les deux conflits, ni avec aucun autre conflit. Nous pensons que tous les conflits sont différents, et nous insistons qu'il faut juger chaque cas selon ses mérites propres. Même si pour notre part nous ne voyons pas l'issue au Kosovo comme créant un précédent pour d'autres conflits, nous sommes très inquiets de la possibilité qu'elle puisse créer des obstacles artificiels pour d'autres mouvements d'autodétermination, tout simplement parce que d'autres parties la citent comme précédent. Cela nous semble extrêmement préoccupant, car nous pensons qu'il y a aujourd'hui dans le monde certains mouvements qui ont acquis le droit à l'autodétermination. L'issue au Kosovo ne doit pas servir d'excuse ni de raison pour étouffer l'action des mouvements d'autodétermination.

Pourtant des tentatives en ce sens apparaissent déjà dans cette salle même, où certains cherchent à affaiblir le principe d'autodétermination par rapport à d'autres principes. Mais ceci va à l'encontre des leçons de l'histoire. Ce n'est pas sans raison que l'Acte final d'Helsinki a accordé au principe d'autodétermination un rang égal à celui des autres principes régissant les relations internationales. Dans les interactions internationales, tout comme dans les rapports humains, il n'y a pas de valeurs absolues. Il y a aussi des

responsabilités. Un État doit acquérir et mériter le droit de gouverner. Les États ont la responsabilité de protéger leurs propres citoyens, et la population a le droit de choisir le gouvernement qu'elle juge apte à la gouverner.

La population du Haut-Karabakh a décidé il y a longtemps de ne pas se laisser représenter par le Gouvernement azerbaïdjanais, parce qu'elle avait souffert de la violence d'État. Elle a tenté de se protéger et y est parvenue contre toute attente; mais elle a ensuite entendu l'État pousser des hauts cris de protestation, arguant d'une violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Mais l'Azerbaïdjan a perdu jusqu'à la dernière parcelle de droit moral de parler de garantir la sécurité des habitants du Haut-Karabakh, sans même parler d'en être responsable.

L'Azerbaïdjan n'a pas agi de façon responsable ou éthique envers la population du Haut-Karabakh, des personnes qu'il considérait comme étant ses propres citoyens. Il a déchaîné des actions militaires; il a donné son assentiment à des pogroms et des massacres dans des zones urbaines. Il a bombardé et contraint à l'exode plus de 300 000 Arméniens. Lorsqu'il a perdu la guerre et accepté un cessez-le-feu, il a entrepris de détruire toute trace des Arméniens en éliminant les monuments arméniens sur l'ensemble du territoire. Au cours des deux dernières années, les 2 000 croix de pierre restantes qui marquaient des cimetières arméniens ont été profanées et éliminées. Ce territoire a maintenant été transformé en champ de tir pour l'armée azerbaïdjanaise. Ceci reflète le fait que l'Azerbaïdjan ne croit toujours pas à un règlement pacifique de ce conflit.

On ne peut pas en vouloir aux Arméniens de penser que l'Azerbaïdjan n'envisage pas sérieusement une solution pacifique. Après avoir rejeté les deux dernières offres de la communauté internationale, l'Azerbaïdjan s'inquiète du risque de se voir accusé de rejeter le plan de paix actuel. C'est pourquoi il se livre à des manœuvres et cherche à manipuler toutes les situations possibles – depuis la violence d'État jusqu'à la présentation de résolutions dans d'autres enceintes qui sont en dehors du processus de paix – pour faire en sorte que ce soient les Arméniens qui rejettent le règlement.

Mais nous avons clairement et officiellement déclaré notre position, qui est que tous les principes contenus dans le document en cours de discussion sont acceptables pour la partie arménienne. Cependant, pour

que ce document ait une chance de réussir, l'on ne peut penser ni même prétendre penser qu'il y a une option militaire pour régler ce conflit. Il n'y a pas d'option militaire. Cette option a été tentée et elle a échoué. La seule option aujourd'hui c'est le réalisme et le compromis. La voie que la population du Haut-Karabakh s'est choisie au cours des deux dernières décennies est devenue irréversible. Consolider et officialiser ce processus apportera une contribution majeure à la paix et à la stabilité dans notre région.

Le Karabakh n'est pas une cause. C'est un lieu ancien, un jardin magnifique avec des habitants qui ont acquis le droit de vivre en paix et dans la prospérité. C'est tout ce que nous demandons, et nous ne pouvons rien accepter de moins.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Morshed Khan, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

M. Khan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'adresse les sincères félicitations de ma délégation à la Présidente, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, pour son élection largement méritée. Je tiens aussi à féliciter son prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour la manière dont il a dirigé les travaux de la soixantième session historique de l'Assemblée, et à rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour son dévouement au service de l'Organisation au cours de la dernière décennie. J'ai également le plaisir de souhaiter la bienvenue au Monténégro en tant que nouveau Membre de notre Organisation.

L'Assemblée se réunit dans un contexte marqué par de terribles tragédies humaines. La récente agression sauvage israélienne au Liban a choqué le monde. Le plus déconcertant est que la communauté internationale n'ait pas su répondre rapidement et efficacement tandis qu'une dévastation effroyable s'abattait sur le Liban et sur la population libanaise. Le Conseil de sécurité s'est finalement racheté en ordonnant un cessez-le-feu au Liban. Espérons que le Conseil de sécurité saura exercer les responsabilités qui lui ont été confiées pour faire en sorte que de telles atrocités et violations des droits de l'homme ne se reproduisent plus à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit.

Parallèlement aux événements du Liban, la situation dramatique en Palestine s'est aggravée en raison du recours constant et disproportionné à la force de la part du Gouvernement israélien. Nous appelons la communauté internationale à entreprendre des efforts

sincères pour remettre le processus de paix sur les rails.

Le fléau du terrorisme ne connaît aucune frontière. Il est prôné et pratiqué par une poignée d'individus, et la vaste majorité de ses victimes sont des hommes, des femmes et des enfants innocents. Les efforts visant à combattre le terrorisme et ses protagonistes aux niveaux mondial et national ont pu enregistrer des résultats positifs. Toutefois, des actions de lutte contre le terrorisme menées par des pays à titre individuel ont créé des divisions entre les peuples et perturbé l'harmonie interconfessionnelle. De nombreuses personnes se voient soupçonnées sur la base d'un « délit de faciès » ou de leur appartenance religieuse, ce qui suscite la méfiance, l'incompréhension et même la haine de part et d'autre. Or c'est précisément ce que visent les terroristes : diviser les nations du monde. Nous devons veiller à ce qu'ils ne parviennent pas à leurs fins.

Le Premier Ministre, la Bégum Khaleda Zia, a déclaré avec force que le Bangladesh abjurait l'extrémisme religieux et qu'il ne soutiendrait aucune forme de radicalisme. Elle a renouvelé le vœu du Gouvernement de démolir les terroristes et leurs réseaux. Elle a prôné l'adoption de lois draconiennes afin de punir les auteurs d'actes terroristes, qu'elle n'a de cesse de qualifier d'ennemis de l'Islam, d'ennemis de la démocratie, du développement, de l'humanité et du peuple de notre cher Bangladesh.

Il convient ici de rappeler l'attentat à la bombe perpétré par un petit groupe d'extrémistes le 17 août de l'an dernier au Bangladesh. Les extrémistes ont toutefois sous-estimé le Gouvernement et le peuple bangladais, puisqu'au lieu de semer la peur, ils ont soulevé la colère. Le Gouvernement a mobilisé toutes les ressources disponibles pour traquer sans relâche les chefs et les exécutants. Et je suis fier d'annoncer à l'Assemblée que nous sommes parvenus à traduire en justice tous les chefs de ce groupe extrémiste illégal.

Aujourd'hui, le Bangladesh est redevenu ce qu'il a toujours été : une société modérée, tolérante et démocratique, qui protège les droits égaux de chaque citoyen. Notre détermination a empêché les opportunistes et les artisans de la terreur de détruire les valeurs de démocratie et de tolérance que nous chérissons le plus.

Pour les petits États, l'ONU reste la première instance au monde qui se penche sur leurs problèmes.

Malgré ses lacunes, l'ONU s'est révélée très précieuse en temps de crise, ainsi que pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement durable.

Pour l'heure, nous devons régler la question de la réforme de l'ONU. Le Bangladesh considère cette réforme comme un processus et non comme une fin en soi. Nous jugeons inutile d'imposer des délais arbitraires ou de faire pression pour obtenir un résultat particulier. Nous pensons qu'un climat de confiance mutuelle et de respect de vues divergentes est indispensable pour une réforme judicieuse.

Nous sommes convaincus que le Conseil des droits de l'homme ne sera pas la réplique de la Commission des droits de l'homme. Pour cela, il ne doit pas politiser ses travaux. Membre élu du Conseil, le Bangladesh est résolu à faire avancer ses travaux d'une manière objective et équilibrée.

Nous espérons également que la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée comblera le vide institutionnel qui existe actuellement dans le système des Nations Unies en facilitant le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Étant l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bangladesh fera profiter la Commission de son expérience à tous les niveaux.

Lorsqu'elle examine une situation donnée après un conflit, l'ONU ne doit pas perdre de vue les questions plus générales du désarmement et de la prolifération des armes légères, ou des armes de destruction massive. Le Bangladesh souhaite voir l'ONU persévérer dans ces domaines décisifs.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), qui place le développement au centre des préoccupations, n'a guère dépassé le stade des promesses. Pour les pays les moins avancés (PMA), l'écart entre l'épargne et l'investissement et le manque de capitaux restent les principaux obstacles au développement. D'après les derniers chiffres disponibles, en 2004, les PMA ont reçu 23,8 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement (APD), soit 35,70 dollars par habitant. Cela est évidemment insuffisant pour compléter les revenus ou stimuler l'investissement. L'accélération des exportations et la hausse consécutive des revenus aideraient les PMA à accumuler les ressources nécessaires pour leur développement. Cela suppose que tous les produits d'exportation des PMA puissent entrer

sans difficulté sur les marchés. Il est donc indispensable que les négociations de Doha pour le développement reprennent en vue de garantir un traitement spécial et différencié aux PMA. Nous avons également besoin d'une APD accrue, de l'annulation totale de nos dettes, de l'investissement étranger direct et de transferts de technologies pour un meilleur partenariat mondial pour le développement.

Il serait également possible d'accroître les flux de capitaux à destination des PMA en corrigeant l'une des inégalités fondamentales du système financier international. Le fait que les PMA ne puissent utiliser leurs réserves de change – qui représentent la bagatelle de 28 milliards de dollars – pour financer leur propre développement est absolument stérile et injuste, d'autant que ces réserves ne rapportent qu'un intérêt très faible, voire nul. D'un autre côté, lorsque les PMA empruntent sur leurs propres réserves, ils payent des montants considérables au titre des intérêts ou du service. Il faut que l'ONU prenne la tête de l'action internationale visant à réformer le système des réserves mondiales pour permettre aux PMA d'emprunter sur leurs réserves de change à taux zéro.

L'Assemblée générale vient de terminer l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA. Je voudrais souligner à ce sujet que, tant que tous les produits des PMA ne bénéficieront pas d'un accès aux marchés sans franchise et hors contingentement, les objectifs et les buts fixés en matière de développement resteront encore longtemps inaccessibles. Nous prions les pays développés d'honorer les promesses qu'ils ont faites à maintes reprises de faciliter l'aide au commerce. Un dispositif efficace de surveillance, placé sous les auspices de l'ONU, pourrait y concourir.

J'en viens à présent à deux questions qui revêtent un intérêt particulier pour le Bangladesh. Je commencerai par celle des migrations. La libéralisation de la circulation de la main d'œuvre générerait des profits notables tant pour les pays d'origine que pour ceux de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes. De très nombreuses études ont révélé qu'un engagement modeste dans le cadre du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce produirait, sur le plan social, des gains substantiels tant dans les pays en développement que dans les pays développés, peut-être même supérieurs à ceux d'une libéralisation totale des marchés des marchandises.

La deuxième question est celle du risque posé par les catastrophes naturelles, qui portent souvent atteinte à nos efforts de développement. Le tsunami asiatique nous a tous confrontés à la réalité. En ces temps d'interdépendance mondiale croissante, la gestion des risques liés aux catastrophes relève de l'intérêt mondial, dans la mesure où les conséquences d'une catastrophe sur une région donnée se répercutent sur d'autres. Le Bangladesh a réalisé des progrès considérables dans la gestion intégrée des catastrophes. Nous sommes prêts à faire part de notre expérience, mondialement reconnue pour son caractère exemplaire. Il importe que l'ONU s'adapte en mettant en place une assurance contre les intempéries ainsi que des dérivés climatiques afin de mieux gérer les risques de catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement.

Quelques semaines après avoir accédé au pouvoir, il y a cinq ans, avec le vaste appui de la population, le Gouvernement du Premier Ministre, la Bégum Khaleda Zia, a lancé un programme de réforme destiné à rétablir la discipline dans le pays. Grâce à nos efforts inlassables, nous avons donné un formidable coup de fouet à la croissance sans déstabiliser nos variables macroéconomiques fondamentales.

Après avoir maintenu un taux de croissance de 6 % au cours des cinq dernières années, nous attendons pour cette année fiscale, malgré un ralentissement économique mondial, un taux de croissance de 6,7 %. Étant donné les catastrophes naturelles, les troubles politiques et les nombreux chocs extérieurs qui touchent nos économies, tels que la récession économique mondiale, la disparition progressive de l'Arrangement multifibres et l'augmentation du prix du pétrole, cela constitue un succès remarquable.

Fidèles à notre attachement à la Déclaration du Millénaire, nous avons déjà réalisé deux objectifs du Millénaire pour le développement en assurant l'accès à une source d'eau meilleure et en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire. Quarante-huit pour cent des enfants sont inscrits à l'école primaire. Bien entendu, nous ne nous laissons pas aller au contentement car nous savons que nous devons nous efforcer à atteindre un taux d'inscription de 100 % dans l'enseignement primaire.

Outre ces réalisations, le Bangladesh a obtenu des succès remarquables en matière de réduction de la mortalité maternelle et post-infantile et de la

malnutrition, et dans le renforcement de la sécurité alimentaire. Nous avons commencé à affecter les ressources à des programmes ciblés en application de notre Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Nos efforts de développement, bien que sincères, n'atteindront pas leurs objectifs ou ne verront peut-être pas le jour, à moins qu'ils soient complétés par l'aide internationale.

Le Bangladesh met en œuvre une coopération régionale importante pour améliorer les conditions socioéconomiques de l'Asie du Sud et du Sud-Est. En sa qualité de Président en exercice de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et de membre de l'Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle, du Dialogue pour la coopération en Asie et du groupe des huit pays en développement, le Bangladesh a prouvé sa détermination d'œuvrer avec d'autres pays de la région. Nous travaillons en pleine harmonie avec les pays de notre région. Notre partenariat récent avec le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est témoigne de notre engagement.

Le Gouvernement actuel achèvera son mandat vers la fin de ce mois et transmettra le pouvoir à un Gouvernement de transition neutre, conformément aux dispositions de notre Constitution. Nous espérons vivement être réélus pour œuvrer à nouveau avec l'Assemblée générale. Nous avons connu des transferts de pouvoir pacifiques lors des trois dernières élections, sous l'autorité de gouvernements de transition neutres, quand les électeurs ont exercé leur droit de vote librement, sans peur ou intimidation. Le système a fonctionné et a été accepté par le peuple. La démocratie a pris fermement racine dans notre pays et les prochaines élections générales constitueront une occasion supplémentaire pour le peuple de prouver qu'il est l'ultime source du pouvoir.

Je termine avec l'assurance que nous œuvrerons ensemble à un lendemain meilleur pour les générations futures.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan.

M. Nazarov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : C'est un grand plaisir pour moi de me joindre aux orateurs précédents qui, ces derniers jours, ont chaleureusement félicité M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa de son élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa

soixante et unième session. Nul doute que sa riche expérience professionnelle permettra à l'Assemblée générale de s'acquitter avec succès des tâches qui l'attendent.

Le Tadjikistan a accueilli également avec satisfaction l'entrée du Monténégro dans la famille des Nations Unies. Je tiens à transmettre les sincères félicitations du Gouvernement de mon pays au Gouvernement et au peuple du Monténégro.

Une année s'est écoulée depuis le Sommet historique qui a confirmé la convergence de vues des membres de la communauté internationale sur les problèmes clefs actuels et qui a reconnu que l'Organisation des Nations Unies était l'organisation internationale universelle dont les buts et activités tendent à apporter des réponses collectives aux questions qui préoccupent la communauté internationale. Les dirigeants de nos États avaient déclaré que ce n'est qu'en respectant scrupuleusement la Charte des Nations Unies sur la base d'une démarche collective et de la confiance mutuelle que l'on peut garantir la sécurité et le développement international. Les événements survenus ces derniers mois au Moyen-Orient ont souligné une fois encore qu'il était nécessaire d'accroître le rôle de coordination de l'Organisation des Nations Unies pour régler les problèmes mondiaux et régionaux.

Le Tadjikistan est pour le renforcement accru de l'Organisation des Nations Unies et appuie dans son intégralité le processus de la réforme cohérente de l'Organisation des Nations Unies. S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, elle doit se faire par la voie du consensus et en tenant compte des intérêts de tous les États Membres.

Nous pensons que, sur la base d'un large accord, nous avons atteint des résultats importants dans cette direction : la tenue de la première session du Conseil des droits de l'homme, l'entrée en activités du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, et la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. La création d'un nouvel organe unique, la Commission de consolidation de la paix, dont l'objectif est de consolider la paix et le développement dans les pays sortant d'un conflit, revêt une importance particulière.

Le Gouvernement tadjik comptait parmi ceux qui ont œuvré activement à la création de cet organe de l'Organisation des Nations Unies – axé sur les questions de coordination et sur un soutien très ciblé

aux pays sortant d'un conflit armé. La transition difficile mais couronnée de succès du Tadjikistan, de la guerre civile à la paix, a montré de façon flagrante combien il était nécessaire d'avoir un organisme international chargé de la consolidation de la paix qui collabore avec le Conseil de sécurité et les autres organes de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour le relèvement rapide des pays sortant d'une crise afin de créer les garanties de la non-reprise de ces conflits.

Aujourd'hui, dans notre République, une paix solide a été installée, un accord national vigoureux a été obtenu et le pluralisme politique est respecté. Le chemin difficile vers la démocratie se poursuit dans le contexte d'une responsabilisation accrue générale de toutes les forces politiques. Dans le respect de la Constitution et de la législation en vigueur, l'édification d'institutions publiques performantes suit son cours. Le respect de la loi est de plus en plus la règle et de moins en moins l'exception. La société civile se développe rapidement. Les citoyens décident eux-mêmes de leur destin, en participant activement aux affaires de l'État. En novembre, auront lieu des élections présidentielles qui seront un jalon important sur la voie de la paix et ouvriront une nouvelle page de l'histoire de la mise en place de l'État tadjik.

Pour le Tadjikistan et pour la plupart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le développement durable compte parmi les questions les plus prioritaires. Nous reconnaissons aujourd'hui que dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, beaucoup est fait dans le monde pour le développement durable et pour l'élimination de la pauvreté, des épidémies, de la faim et de l'analphabétisme. Parallèlement, l'exécution d'un programme de grande ampleur pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement exige non seulement plus d'efforts, mais également beaucoup plus de ressources. À cet égard, nous attendons des résultats concrets des travaux de la Commission du développement durable et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

À cet égard, nous apprécions beaucoup les conclusions du Dialogue de haut niveau des Nations Unies qui a eu lieu il y a quelques jours à New York, qui a permis le développement d'une compréhension constructive entre tous les États soucieux de régler le problème des migrations. Ce problème est pour nous très actuel car, depuis l'éclatement de la guerre civile, nous continuons de voir émigrer certaines catégories de

notre population. Je souhaite mettre l'accent sur la fonction et la capacité particulières de l'ONU en matière de renforcement de la coopération internationale dans le domaine des migrations et du développement. À cet égard, le Tadjikistan est résolu à progresser autant que possible dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces dernières années, des progrès tangibles ont été enregistrés dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs, et les bases ont été jetées pour intensifier les efforts dans ce domaine.

Mais la stabilité à long terme en Asie centrale dans les années à venir est indissociable de la progression de l'intégration régionale.

Actuellement, des possibilités considérables se font jour dans la région d'Asie centrale pour la mise en œuvre de projets économiques à grande échelle, la constitution d'un marché unifié de biens et services et la création de conditions propices à attirer des investissements en capitaux. Les investisseurs étrangers potentiels voient l'Asie centrale comme une entité unique et, avant tout, comme un marché commun.

L'intégration économique deviendra un facteur important du développement durable de la région et entraînera une réduction de la pauvreté ainsi qu'une amélioration du bien-être. Pour cette raison, le Tadjikistan va continuer de militer pour le renforcement des relations et l'extension de la coopération mutuellement avantageuse entre les États de la région.

Les processus positifs qui ont actuellement cours en Afghanistan créent également des conditions propices à la coopération régionale dans la mise en œuvre, dans le domaine des transports et des communications, de projets qui offriront à la région un accès aux ports maritimes du sud. La création de nouveaux couloirs de transport multimodal et la réhabilitation des itinéraires de la Route de la soie formeront un réseau de communication unifié et permettront aux États d'Asie centrale d'accéder à des marchés porteurs.

Il est par ailleurs évident qu'à bien des égards, la réalisation des OMD dépend de l'aide que la communauté internationale fournira aux pays en développement. Le Tadjikistan s'associe à la requête adressée à la communauté des donateurs en vue d'au moins doubler le montant de l'aide fournie pour le développement à long terme. La démarche qui consiste

à échanger les dettes des pays en développement contre des projets nationaux dans le domaine du développement durable n'a rien perdu de son urgence.

L'une des richesses essentielles de notre planète est l'eau potable indispensable à la vie. Notre but commun à cet égard est d'élaborer des modèles nouveaux, sur le plan qualitatif, pour la gestion durable des ressources en eau et le traitement des questions économiques liées à l'eau aux niveaux national, régional et international. On peut y parvenir en combinant efforts nationaux et appui de la communauté internationale, le rôle d'orientation devant être confié aux pays et régions qui rencontrent des problèmes quant à leurs ressources en eau.

À cet égard, le Tadjikistan compte sur la participation active et continue des États Membres dans les activités de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), dont l'organisation d'un forum international sur l'eau douce à Douchanbé en 2010. Afin de coordonner les activités dans ce domaine, le Gouvernement tadjik est en train de mettre en place un Comité national de l'eau, qui sera chargé d'élaborer des moyens d'atteindre les buts de la Décennie sur l'eau et de suivre les progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial en coopération avec les pays et organisations internationales concernés. Nos efforts dans le domaine de l'eau font partie intégrante du programme stratégique pour la réalisation des OMD.

On sait bien que le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue font obstacle au développement durable. Le Tadjikistan estime que les Nations Unies et le Conseil de sécurité offrent une occasion exceptionnelle d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures pour contrer le terrorisme international et la menace des stupéfiants. Nous appuyons totalement le rapport du Secrétaire général intitulé « S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale », et nous voyons dans les principes mis en avant pour faire face aux nouveaux risques et défis des instruments majeurs pour contrer ces menaces.

La réponse de la communauté internationale à la menace stratégique complexe du terrorisme doit également être globale. La communauté des nations doit intensifier ses efforts pour contrer la multiplication des actes de terrorisme, la propagation de l'idéologie terroriste, l'extrémisme et le séparatisme, l'intolérance

et l'hostilité religieuses et ethniques, et le financement du terrorisme.

Il reste urgent d'universaliser et d'améliorer le cadre juridique international pour la lutte contre le terrorisme. Une adoption rapide du projet de convention globale sur le terrorisme international servira les intérêts de tous les pays et de tous les peuples de la communauté des Nations Unies. Le Tadjikistan continuera d'appuyer le renforcement de l'ONU en tant qu'institution centrale dans ce domaine.

Le système global de lutte contre le terrorisme qui est en cours d'élaboration ne peut pas être mis en place sans la participation d'organisations régionales et sous-régionales. C'est quelque chose dont il faut tenir compte lorsque l'on adopte des mesures visant à combattre toutes les manifestations d'extrémisme et de violence aux niveaux régional et mondial. Nous considérons que la participation des structures régionales à ce processus est l'une des principales conditions requises pour garantir la sécurité collective. Parmi les structures de ce genre dans notre région figurent la Communauté d'États indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Nous pensons que le succès à long terme de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux dépend de l'élimination des causes profondes de ces phénomènes générés par des problèmes sociaux et économiques au sein de la société. La lutte contre le trafic de drogue, qui est dans une certaine mesure un terreau fertile pour le terrorisme et la criminalité internationale, doit dorénavant faire partie intégrante de notre combat commun contre le terrorisme. À cet égard, je souhaite réaffirmer que le Tadjikistan est prêt à poursuivre une coopération et un dialogue constructifs afin d'établir un partenariat mondial efficace pour contrer la menace des stupéfiants.

Il est important de souligner que les efforts actuellement déployés pour contrer la menace des stupéfiants manquent d'efficacité. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'une aide financière et technique à l'Afghanistan, qui doit être fournie dans le cadre de programmes ciblés, et la création dans le pays d'un service douanier moderne, efficace et compétent pour protéger les frontières extérieures, y compris la frontière afghano-tadjike, constitueraient une application valable des efforts de la communauté internationale dans ce domaine. De même, dans le cadre du partenariat anti-drogue, nous suggérons

d'interagir davantage avec les structures afghanes en vue de prendre des mesures conjointes pour lutter contre le trafic de drogue à la frontière afghano-tadjike. Nous sommes convaincus que ces mesures pourraient servir de base à la mise en œuvre de la proposition visant à établir la première section d'un cordon de sécurité autour de l'Afghanistan. La participation des voisins de l'Afghanistan au processus de reconstruction et à la réhabilitation postconflit du pays au plan régional pourrait être la clef du succès pour les efforts déployés par la communauté internationale.

Aujourd'hui, la dimension régionale est devenue l'un des principaux facteurs du développement à long terme. Une coopération économique régionale large et constructive en Asie centrale, qui possède des ressources naturelles considérables, revêt actuellement une importance particulière. Nous estimons qu'atteindre cet objectif peut permettre à l'Asie centrale de parvenir à l'autosuffisance en termes énergétiques et alimentaires et de devenir une région en développement particulièrement dynamique. Par conséquent, nous estimons que la réalisation des OMD devrait avoir une place au sein de la nouvelle structure de sécurité internationale qui est en train d'être dessinée, et devenir l'un des outils nous permettant de relever les nouveaux défis et de faire face aux nouvelles menaces. Aujourd'hui, plus que jamais, il est de plus en plus évident que la politique en matière de sécurité doit être intégrée au développement.

L'ampleur des défis auxquels la communauté internationale est confrontée exige de renforcer encore davantage notre Organisation. Sans nul doute, nous devons mettre tout en œuvre pour permettre à l'Organisation de traiter plus efficacement des questions relatives à la sécurité internationale. L'approche collective devrait nous empêcher de prendre des décisions de manière trop hâtive ou sous le coup de l'émotion, car c'est de l'Organisation chargée de la sécurité collective, du développement durable et de la protection des droits de l'homme qu'il s'agit. C'est sur l'Organisation des Nations Unies, en dépit de certaines de ses imperfections, que l'humanité fonde son espoir de parvenir à un ordre mondial juste et pacifique et de réaliser des progrès tangibles dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et les catastrophes naturelles. Avoir une attitude responsable envers l'ONU est dans l'intérêt de chacun des États Membres.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vladimir

Norov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan.

M. Norov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) :
Reconnaître le rôle sans égal et irremplaçable joué par l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales, n'empêche pas d'admettre qu'il est nécessaire de réformer cette institution en fonction des réalités du temps présent. Je voudrais brièvement exposer la manière dont nous envisageons cette réforme.

Il faut accroître de manière significative l'efficacité de la gestion de l'ONU, qui doit se fixer des objectifs réalistes et réalisables et répondre avec célérité aux défis et aux menaces qui se posent. La réforme de l'Organisation doit refléter les principes de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et renforcer la coopération sur un pied d'égalité entre les États. Elle doit reposer sur le principe d'un consensus international large.

L'Assemblée générale doit s'employer à élaborer les moyens utiles de régler les problèmes de sécurité régionale et mondiale, qui affectent les intérêts de la majorité des États Membres. Une grande attention doit être accordée aux questions du relèvement après les conflits et de la lutte contre le terrorisme. L'Organisation des Nations Unies doit assumer un rôle de coordonnateur dans ces domaines en s'appuyant sur le soutien de tous les États Membres. Une telle démarche permettra de renforcer la capacité de l'Organisation de relever les défis contemporains.

La réforme du Conseil de sécurité doit garantir une représentation géographique et régionale équitable tant pour les États développés qu'en développement dont le poids a été reconnu par la communauté internationale et qui jouent un rôle important dans l'accomplissement des tâches dont doit s'acquitter l'Organisation aujourd'hui.

La communauté internationale est sur le point de se prononcer sur une question importante, l'élection du nouveau Secrétaire général. Compte tenu du principe de rotation, du poids politique croissant et de l'importance économique des pays asiatiques, la République d'Ouzbékistan est tout à fait favorable à ce qu'un représentant du groupe asiatique assume ces fonctions. Nous appuyons la candidature du Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Corée du Sud, M. Ban Ki-moon.

La communauté internationale place ses espoirs dans le Conseil des droits de l'homme, nouvellement créé, et qui est appelé à améliorer le travail des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Il est fondamental de ne pas laisser le Conseil devenir l'instrument de promotion des intérêts de quelques pays au détriment des autres. Ce n'est qu'en mettant un terme à la pratique des deux poids, deux mesures, à la politisation et à l'affrontement que nous pourrions faire de cet organe un forum de dialogue ouvert et d'égal à égal, qui recueillera la confiance de tous les États Membres. Les travaux de cet organe de l'ONU doivent être guidés par une évaluation objective et impartiale des problèmes de droits de l'homme. Il doit contribuer à élaborer des solutions constructives à tous les problèmes qui apparaissent, au lieu d'être exploité à des fins politiques.

Les changements fondamentaux que connaît le monde contemporain s'accompagnent de nouveaux défis et de nouvelles menaces. Aujourd'hui, le terrorisme, l'extrémisme et les drogues constituent une grande menace pour le développement durable des États et des peuples du monde.

Les principales approches suivies par la République d'Ouzbékistan pour régler ces problèmes et d'autres liés à la sécurité comprennent les éléments suivants.

L'Ouzbékistan appuie fermement la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2006. Le terrorisme n'est acceptable sous aucune de ses formes ou manifestations. La lutte contre le terrorisme ne pourra être efficace et véritable qu'en éliminant les causes, dont la première est constituée par les centres idéologiques et extrémistes qui financent et dirigent les forces du terrorisme international. Nous devons également mettre au point des approches communes pour évaluer ce qui constitue le plus dangereux phénomène du monde d'aujourd'hui.

Une convention universelle sur le terrorisme international pourrait devenir une base efficace de la lutte commune contre la menace terroriste. Cet instrument doit être de nature non discriminatoire, exclure toute politique de deux poids, deux mesures et appeler les États à mener une action concertée pour combattre les idéologies de l'extrémisme.

Maintenir la sécurité régionale et mondiale ne sera pas possible sans le rétablissement d'une paix et

d'une stabilité complètes en Afghanistan. L'une des manières de résoudre le problème afghan et de rendre à nouveau l'Afghanistan pacifique et neutre est de faire des progrès véritables dans la mise en œuvre des projets concrets financés par la communauté internationale dans les domaines social, économique et humanitaire – domaines qui peuvent influencer les comportements au sein de la population afghane qui a tant souffert.

Une stratégie d'examen fondamentale et une coordination efficace sont indispensables pour combattre l'un des plus dangereux problèmes qui soient, à savoir la production et le trafic des drogues.

L'Ouzbékistan, qui est, avec ses voisins, à l'origine de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, met tout en œuvre pour renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire. Le 8 septembre 2006 à Semipalatinsk, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été signé. Cette initiative, lancée par le Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov, est une contribution concrète des États de la région au renforcement du processus international de non-prolifération ainsi qu'à la création d'un système robuste de sécurité régionale. L'Ouzbékistan demande instamment aux puissances nucléaires d'accéder au protocole sur les garanties de sécurité annexé au Traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale dès que possible. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour son assistance dans la réalisation de cette initiative.

M. Sow (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

Pour terminer, je forme le vif espoir que les résultats des travaux de cette soixante et unième session de l'Assemblée générale contribueront à la réussite des efforts des États Membres pour lutter contre les menaces et défis à la sécurité mondiale et promouvoir un développement pacifique des peuples.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fiorenzo Stolfi, Ministre des affaires étrangères et politiques et de la planification économique de la République de Saint-Marin.

M. Stolfi (Saint-Marin) (parle en italien; texte anglais fourni par la délégation) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Saint-

Marin, je voudrais féliciter S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa de son élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Je suis convaincu que ses capacités et ses compétences seront décisives pour le succès de cette session. Je me félicite de voir une femme accéder à ce poste de haut niveau après tant d'années, et je lui présente tous mes vœux de réussite.

Je tiens également à remercier le Président sortant, M. Jan Eliasson, de son précieux travail et de son engagement sans réserve à l'égard de la mise en œuvre du programme de réforme engagé par le Secrétaire général.

La République de Saint-Marin pense résolument que le rôle de l'Organisation des Nations Unies doit être renforcé pour lui permettre de fonctionner aussi efficacement que possible, et assurer une coordination parfaite entre ses différents organes. S'agissant tout particulièrement de l'Assemblée générale – premier organe de décision de l'ONU – Saint-Marin considère qu'elle doit se soucier davantage de la mise en œuvre réelle de ses résolutions et mettre en place des mécanismes qui rendent ses décisions plus contraignantes.

Pour les petits pays et les pays de taille moyenne, qui représentent la majorité des États Membres, la revitalisation de l'Assemblée générale – principal et parfois unique forum où ces pays peuvent faire entendre leur voix – est indispensable. En effet, l'Assemblée générale est l'organe qui met pleinement en œuvre les principes de la démocratie et de la représentation paritaire qui constituent le fondement de cette Organisation.

La réforme du Conseil de sécurité constitue sans aucun doute l'autre grand objectif de l'ONU. Saint-Marin pense qu'il est nécessaire de renouer le dialogue. Nous estimons que le nouveau Conseil de sécurité doit reposer sur une base flexible capable de s'adapter de manière satisfaisante aux futurs changements. L'élargissement et la démocratisation du Conseil ne peuvent qu'améliorer les processus de paix et, partant, la défense des États Membres les plus faibles.

Saint-Marin se félicite également de la création du Conseil des droits de l'homme, qui s'acquitte déjà pleinement de ses tâches. Nous espérons que les tâches seront clairement réparties entre le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale afin d'éviter tout chevauchement d'activités et de veiller à la complémentarité et à l'efficacité de ces deux organes,

ainsi qu'à leur relation équilibrée et à leur indépendance.

Saint-Marin a suivi avec le plus grand intérêt les âpres négociations qui ont abouti à l'adoption, le 30 juin, de la résolution sur le suivi du Sommet mondial de 2005, et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous appuyons sans réserve l'appel lancé par le Président de l'Assemblée en faveur d'un débat général consacré à la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement. Cet objectif constitue une étape fondamentale sur la voie de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Leur réalisation exige toutefois une coopération à tous les niveaux et Saint-Marin est prêt à y participer concrètement.

Les objectifs de développement constituent également les points clefs du programme que Saint-Marin présentera lorsqu'il assumera la Présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à la mi-novembre. Au cours de ce mandat, auquel la République attache une très grande importance, Saint-Marin traitera également d'autres questions d'intérêt mondial telles que le dialogue interculturel et interreligieux.

Dans le droit fil de son histoire séculaire marquée par la paix, la démocratie et la liberté, la République de Saint-Marin est particulièrement sensible, dans le contexte international actuel de la recrudescence des tensions et de la violence, à la nécessité de promouvoir le dialogue entre les cultures et les religions dans le respect de la diversité et des droits de l'homme reconnus au niveau international.

À cet égard, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement et les institutions saint-marinaises sont déterminés à aider, dans toute la mesure possible, la communauté internationale à atteindre ces objectifs. C'est dans cet esprit que mon pays a toujours fait preuve de solidarité avec les peuples les plus démunis dans les circonstances les plus difficiles, et qu'il a ratifié les instruments juridiques particulièrement importants pour la promotion et la réalisation de la coopération internationale visant à engager le dialogue et à affirmer les principes de tolérance et de compréhension. Ainsi, le dialogue interculturel et interreligieux constitue le fondement de tout processus de paix et l'outil le plus puissant pour rejeter toute forme d'extrémisme, qui, comme nous le savons, engendre, hélas, souvent le terrorisme.

Au cours de notre présidence du Comité des ministres, qui commencera en novembre, je tâcherai d'organiser une réunion avec l'Assemblée sur cette question importante.

Dans ce contexte, nous pensons forcément à la situation du Moyen-Orient, notamment au Liban, où l'ONU est engagée dans une nouvelle mission difficile de maintien de la paix, qui – nous l'espérons – sera couronnée de succès. Il y a tout juste un an, Saint-Marin a exprimé, depuis cette tribune, toute la confiance et l'espoir qu'il plaçait dans le processus de paix et dans la bonne volonté des parties impliquées dans ce long conflit. Après une série d'attaques violentes, dirigées essentiellement – comme à l'accoutumée – contre des civils et des innocents, la seule réalisation concrète jusqu'à présent est un cessez-le-feu précaire. Pour contribuer à alléger ces souffrances, Saint-Marin a décidé, conformément à sa tradition séculaire de solidarité, d'apporter une contribution spéciale à l'aide humanitaire au Liban.

Saint-Marin se félicite vivement de la création de la Commission de consolidation de la paix, qu'il considère comme la réponse institutionnelle idéale aux situations d'après-conflit. L'histoire de mon pays est profondément enracinée dans les valeurs de la coexistence pacifique entre tous les peuples, et le Gouvernement nouvellement élu a donc décidé, pour la première fois, d'intégrer dans son programme un mandat spécifique pour la paix. L'objectif est de promouvoir, notamment par la collaboration avec des associations bénévoles et par la coopération internationale, toute initiative utile pour affirmer et réaliser cet objectif capital.

Les institutions saint-marinaises ont donc décidé, en réponse à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies, de célébrer la Journée internationale de la paix le 21 septembre. Cette journée a également été marquée par le lancement d'une collecte publique de fonds pour les victimes des conflits, fonds qui seront confiés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Mon pays appuiera activement la Campagne paneuropéenne de lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale, qui sera lancée pendant la présidence saint-marinaise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, parallèlement à la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En outre, il appuiera vigoureusement le développement du

programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants ».

La participation de Saint-Marin au Sommet mondial des jeunes dirigeants des Nations Unies, qui examinera la question de la contribution des jeunes à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en plaçant un accent particulier sur le sport, le développement et la paix, constituera une autre occasion particulièrement importante, et fournira aux organisations de jeunes les directives nécessaires pour une action future.

Saint-Marin attache beaucoup d'importance aux résultats fructueux des travaux du groupe mis en place pour rédiger un projet de convention internationale sur la protection des personnes handicapées. En effet, mon pays est de plus en plus conscient des problèmes et des droits des personnes handicapées, et y porte une attention de plus en plus soutenue. À cet égard, il y a deux semaines seulement, le Parlement de Saint-Marin a approuvé un projet de loi invitant le Gouvernement à signer et à ratifier la Convention dès que possible, et à prendre des mesures appuyant les principes qui y sont contenus.

Je voudrais souligner qu'en dépit de toutes les difficultés et divisions, l'ONU continue de démontrer sa capacité de prendre toutes les initiatives et de mener toutes les activités sur lesquelles repose son existence même. C'est la raison pour laquelle il appartient à tous les États de préserver la vigueur des idéaux et de la détermination qui constituent les fondements de l'identité de notre Organisation et, dans le même temps, le point de référence crucial de toutes nos actions, tant au niveau national qu'en termes de coopération internationale.

Mus par notre conviction, et fermement déterminés à garantir une contribution constante et constructive, nous aimerions souhaiter plein succès à la Présidente, au Secrétaire général – à qui nous témoignons notre vive reconnaissance et notre plus haute estime pour l'engagement dévoué dont il a fait preuve pendant ces années à la direction de l'ONU – et à tous les collègues et représentants qui partagent la même conviction.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Saleh Saïd Meki, Ministre de la santé de l'Érythrée.

M. Meki (Érythrée) (parle en anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple érythréens, je saisis

cette occasion pour exprimer à Mme Haya Rashed Al-Khalifa, et au Gouvernement et au peuple du Royaume de Bahreïn, mes sincères félicitations pour son élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Je souhaite également témoigner notre reconnaissance à M. Jan Eliasson, de la Suède, qui a présidé la soixantième session de l'Assemblée, pour son dévouement et la manière compétente dont il a dirigé nos travaux durant l'année écoulée.

Dans un souci de brièveté, je ne souhaite pas m'appesantir sur les questions générales relatives au développement économique mondial, aux réformes de l'ONU et à d'autres questions intéressantes qui ont été examinées en détail par de nombreux orateurs dont je partage les vues. Je me concentrerai plutôt sur les questions fondamentales de la paix et la sécurité qui revêtent une importance fondamentale pour mon pays et pour la région de la corne de l'Afrique en général.

À cet égard, je voudrais, pour la énième fois, attirer l'attention de cette Assemblée sur le mépris flagrant de l'Éthiopie pour le droit international, ce qui menace la paix et la sécurité dans notre région. Il est fastidieux pour mon gouvernement d'avoir à insister sur cette même question à chaque session de l'Assemblée générale ces quatre dernières années. C'est cependant la triste et dangereuse réalité telle qu'elle est imposée à mon pays. En l'occurrence, nous devons insister sur ces questions et épuiser toutes les procédures juridiques afin d'éviter les conséquences dangereuses avant qu'il ne soit trop tard.

Comme le savent les membres de l'Assemblée, la démarcation de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie en est toujours au point mort, plus de quatre ans après la décision juridique, à cause du rejet par l'Éthiopie de la décision d'arbitrage définitive et contraignante. La conduite de l'Éthiopie est contraire aux dispositions et aux conditions de l'Accord de paix d'Alger. En effet, l'article 4.15 de l'Accord stipule :

« Les Parties conviennent que les décisions de la Commission concernant le tracé et l'abornement de la frontière seront définitives et contraignantes. Chaque Partie respectera la frontière ainsi délimitée, ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'autre Partie ».

Il convient d'insister sur le fait qu'il n'y a aucune équivoque ou ambiguïté possible dans les dispositions générales de l'Accord. Cependant, l'Éthiopie a violé avec impunité ce principe fondamental de l'Accord de

paix d'Alger. Et elle a continué à occuper par la force le territoire souverain d'un État Membre de l'ONU depuis quatre ans, en violation de l'Accord et du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Comment et pourquoi cela est-il arrivé?

Dire que l'Éthiopie est le seul coupable reviendrait à ne voir que l'arbre qui cache la forêt. Le fait est que l'Éthiopie n'a ni le pouvoir ni la volonté politique de bafouer le droit international pendant ne serait-ce qu'une journée, encore moins pendant quatre longues années. Si elle a agi de la sorte ces quatre dernières années, c'est parce que sa conduite illégale a été encouragée et appuyée, et continue de l'être, par certaines puissances siégeant au Conseil de sécurité.

Cette situation poignante est illustrée au mieux par les trois exemples suivants. Premièrement, lorsqu'en septembre 2003, il y a trois ans, le Premier Ministre éthiopien a envoyé une lettre alarmante au Conseil de sécurité annonçant le rejet flagrant par son gouvernement de la décision de la Commission du tracé de la frontière, et a demandé un « nouveau mécanisme » en dehors de la Commission pour annuler la décision arbitrale, le Secrétaire général et le Conseil ont choisi d'accepter la conduite illégale de l'Éthiopie, et ce, en dépit du fait que le Conseil est le garant de l'Accord de paix d'Alger et a l'obligation, issue des traités, de maintenir l'intégrité de cette décision juridique. Il convient de rappeler que le Conseil est explicitement habilité, aux termes de l'article 14 du même Accord, à invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour garantir le respect de la décision par toutes les parties.

Or, il s'avère que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont choisi la mauvaise voie et ont désigné un Envoyé spécial, en violation de l'accord juridique. Le processus de démarcation a donc été embourbé pendant les quatre dernières années, occasionnant un lourd fardeau financier pour la communauté internationale et un coût inestimable en termes d'occasion manquée et de tensions accrues pour les peuples de l'Érythrée et de l'Éthiopie.

Deuxièmement, lorsque le projet d'Envoyé spécial s'est avéré irréalisable, le Gouvernement des États-Unis a usé de toute son influence diplomatique pour modifier illégalement la décision juridique en lançant une « nouvelle initiative ». Cette fois-ci, les États-Unis ont abandonné toutes prétentions d'influencer le processus de démarcation de l'extérieur,

en usant des services d'un envoyé externe sous le couvert de l'ONU. Le plan actuel consiste à adjoindre un expert de haut niveau à la Commission du tracé de la frontière et à lui conférer de vastes pouvoirs pour modifier la décision prise au cours du processus de démarcation.

Les mesures de Washington ont pour objectif de créer un nouvel organe d'appel politique – en dehors de la Commission du tracé de la frontière – afin d'accéder aux requêtes supplémentaires de l'Éthiopie en cas d'insatisfaction à l'égard des « modifications » qui seraient mises en œuvre grâce à l'expert. Les « manigances diplomatiques » des États-Unis, qui rendent les dispositions de l'Accord de paix d'Alger nulles et non avenues, visent à accéder pleinement à la requête éthiopienne en faveur d'un mécanisme extrajudiciaire lorsqu'elle a rejeté la décision de la Commission du tracé de la frontière en septembre 2003.

De ce qui précède, on ne peut que présumer que le rejet initial de la décision par l'Éthiopie a d'emblée dû être tacitement appuyé par Washington. Le Gouvernement des États-Unis a même eu recours à toute une série de mesures défavorables à mon gouvernement, dans le but évident d'encourager cet objectif. À cet égard, je voudrais rappeler en particulier la saisie d'avoirs financiers et autres ressources de notre Ambassade à Washington par le Département des États-Unis chargé de la sécurité du territoire en violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, et je saisis cette occasion d'exprimer notre grief au nom de mon gouvernement et de demander l'appui de la communauté internationale pour obtenir réparation et la restitution des avoirs saisis.

Troisièmement, les rapports semestriels et autres rapports périodiques présentés au Conseil de sécurité par le Secrétariat ont invariablement eu tendance à minimiser l'importance de la violation, par l'Éthiopie, de l'Accord de paix d'Alger et de la Charte des Nations Unies. Ces rapports ont souvent eu tendance à jeter le blâme sur les deux parties, sur un pied d'égalité et sans distinction aucune, et, en particulier ces deux dernières années, à mettre en cause l'Érythrée uniquement. À cet égard, la résolution 1640 (2005), adoptée en décembre de l'année dernière par le Conseil de sécurité, a même été jusqu'à menacer l'Érythrée de mesures punitives pour avoir, prétendument, entravé la liberté de circulation de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), tout en oubliant le

refus de l'Éthiopie d'accepter sans condition la décision définitive et contraignante de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

Cette conduite illégale de l'Éthiopie risque en effet de mettre à mal le processus de paix dans son ensemble. Nous pouvons également citer diverses affaires dans lesquelles le Secrétariat de l'ONU s'est employé à minimiser l'importance des excès et des violations inacceptables de la souveraineté de l'Érythrée par la MINUEE et a blâmé mon gouvernement au lieu de prendre les mesures correctives qui s'imposaient. Soit dit en passant, la question de savoir si les énormes ressources financières dépensées chaque année pour couvrir les frais de la MINUEE sont vraiment justifiées et si la MINUEE vaut son coût demeure une question essentielle, qui devrait faire l'objet d'un examen approfondi et d'une vérification.

À notre sens, ces actes injustifiés et concertés sont en contradiction avec un thème primordial. Les promesses solennelles que des grandes puissances ont formulées à cette tribune sur le respect de la justice internationale et de l'état de droit, telles que l'engagement collectif de prévenir et de régler les conflits et d'éviter des catastrophes humanitaires, sonnent creux dans la réalité. Dans les moments difficiles, les grandes puissances, en particulier les États-Unis, continuent de privilégier leurs intérêts, qui semblent bien étriqués, aux dépens de la paix et de la sécurité régionales et des droits souverains des pays et des peuples.

Quoi qu'il en soit, mon gouvernement est déterminé à ne pas permettre que le processus juridique échoue à cause de divers subterfuges habiles. Je tiens à rappeler que le droit de l'Érythrée à l'indépendance a été mis en péril par l'ONU dans les années 50, pendant la période de décolonisation africaine, pour servir les intérêts des États-Unis. Cinquante ans plus tard, nous ne permettrons aucune atteinte à notre intégrité territoriale.

En outre, comme mon gouvernement l'a souligné lors de la dernière réunion de la Commission du tracé de la frontière, premièrement, la décision, qui, selon les termes de l'Accord de paix d'Alger, est « définitive et contraignante », ne doit être modifiée en aucun cas. À cet égard, il est nécessaire d'établir publiquement et sans équivoque que l'Éthiopie accepte cette décision. Deuxièmement, les détails et les modalités de la démarcation doivent être élaborés dans un climat qui

échappe à toute ingérence politique, est à l'abri de mécanismes illicites qui compliquent la situation et ne permet aucune échappatoire ou distorsion.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement l'évolution dangereuse des événements qui se déroulent en Somalie et les interprétations volontairement ou involontairement confuses qui ont circulé ces derniers mois. Nous devons reconnaître que la crise que connaît actuellement la Somalie a pour cause profonde un ensemble d'éléments très complexes qui sont apparus au cours des 15 dernières années. Les initiatives collectives ou individuelles qui seront prises en vue de promouvoir une paix durable et la stabilité en Somalie doivent donc tenir compte des paramètres suivants pour porter leurs fruits.

Premièrement, le problème épineux qui mine la Somalie est essentiellement un problème politique interne qui doit être réglé par la négociation entre les forces politiques somaliennes elles-mêmes. Dans cet esprit, mon gouvernement se félicite des efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour faciliter les pourparlers entre les forces politiques somaliennes.

Deuxièmement, la description des événements récents survenus en Somalie comme étant liés à la guerre mondiale contre le terrorisme est indéfendable dans les faits et politiquement imprudente. La cause nationale suprême du peuple somalien ne doit pas être réduite à cette préoccupation unique ni confondue avec elle.

Troisièmement, toute intervention militaire externe ne fera que polariser davantage les réalités politiques de la Somalie et entraîner une catastrophe encore plus grande. L'intervention militaire de l'Éthiopie, sous quelque prétexte ou justification que ce soit, est particulièrement dangereuse tant pour des raisons d'animosité historique qu'à cause des événements survenus ces dernières années. Il convient de souligner qu'il n'y a pas de consensus au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les modalités, le calendrier et la nature du déploiement des forces étrangères, bien que la question ait été examinée en détail aux réunions ministérielles aux fins de la planification de mesures d'urgence uniquement. Nous estimons que le récent appel de l'Union africaine au déploiement d'une force de maintien de la paix de 8 000 hommes en l'absence d'un cadre de paix solide est peu judicieux et risque d'entraîner des complications inutiles. De même, son utilité est contestable compte tenu des difficultés

financières et autres auxquelles la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) se heurte dans ce pays.

Quatrièmement, un récent appel de certaines forces à une levée sélective de l'embargo de l'ONU sur les armes est partial et peu avisé et risque d'engendrer de dangereuses conséquences. En effet, une levée sélective de l'embargo peut compromettre le processus politique de réconciliation engagé en Somalie et un règlement politique durable de la question. Par conséquent, des adaptations appropriées de l'embargo sur les armes en Somalie ne peuvent être envisagées que si des progrès irréversibles sont réalisés au niveau des structures politiques, donnant lieu à la mise en place d'institutions nationales véritablement légitimes et recueillant l'appui du peuple.

Cinquièmement, les obstacles à la promotion d'une paix durable et de la stabilité en Somalie sont presque insurmontables. Ils seront encore amplifiés si les objectifs des différents acteurs sont ou s'avèrent contradictoires. Une coordination plus étroite et une plus grande concertation entre les acteurs intéressés doivent être encouragées et structurées.

Enfin, la situation actuelle en Somalie fait surgir le spectre des revendications et des différends territoriaux entre la Somalie et ses voisins. Ces revendications et différends ne peuvent être réglés qu'en veillant au strict respect de l'inviolabilité des frontières héritées de la colonisation.

Pour terminer, je voudrais inviter à la prudence et à la circonspection dans les efforts internationaux visant à régler les problèmes qui minent le Soudan. En vérité, le prix élevé des politiques hâtives et peu judicieuses sera finalement payé par le peuple soudanais et la région dans son ensemble. C'est pourquoi la complexité de la situation doit être appréciée très soigneusement, et tous les efforts internationaux doivent être mis à profit pour promouvoir un mécanisme de paix solide, qui débouchera sur une solution durable. Privilégier les dispositifs à court terme sans instaurer un cadre global de paix ne fera que retarder et compliquer une solution durable.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée féliciter M^{me} Haya

Rashed Al-Khalifa de son élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, et je lui souhaite plein succès durant son mandat.

Je voudrais également adresser mes sincères remerciements à son prédécesseur, mon grand ami, M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de Suède, de ses efforts et du dynamisme avec lequel il a travaillé avec les délégations au cours de la dernière session.

La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée en 2005 s'est révélée être une étape importante dans l'histoire de l'ONU. Elle a réaffirmé notre foi dans l'Organisation et notre volonté indéfectible de la rendre plus forte et efficace. Je suis heureux de mettre en exergue les résultats encourageants que nous avons obtenus depuis le mois de septembre dernier dans des domaines tels que le développement, l'environnement, le VIH/sida, la réforme du Secrétariat, la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et le Fonds pour la consolidation de la paix.

La création de la Commission de consolidation de la paix et celle du Conseil des droits de l'homme sont des événements remarquables de l'histoire de l'ONU. Cependant, il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre notre vision commune de solidarité et de sécurité collective, fondée sur les valeurs partagées et les principes énoncés dans la Charte.

Dans notre progression vers ces objectifs ambitieux, il nous apparaît de plus en plus que le multilatéralisme, avec comme pilier central une ONU forte, demeure le seul instrument fiable pour maintenir la paix et la sécurité internationales, parvenir à un développement durable et promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Renforcer l'autorité, en tant qu'organe de délibération et de décision, de l'Assemblée générale, qui représente les points de vue de tous les États Membres, est la clef d'une mise en œuvre réussie des réformes et de leur efficacité.

L'Azerbaïdjan pense que la réforme du Conseil de sécurité ne doit pas s'en tenir à une augmentation du nombre de ses membres. Nous sommes favorables à une rationalisation des méthodes de travail du Conseil, à une transparence accrue dans la prise de décisions, à une obligation de rendre des comptes pour l'action menée et à une pleine exécution de ses résolutions.

L'élection du nouveau Secrétaire général est un événement de la plus haute importance pour l'Organisation. Il est d'ores et déjà apparu que ce processus souffre de plusieurs insuffisances et qu'il appelle davantage de transparence ainsi qu'une participation plus large de l'ensemble des Membres. L'Azerbaïdjan pense que le nouveau chef de l'ONU devrait reconnaître clairement les tendances et les problèmes auxquels la communauté internationale fait face en ce début du XXI^e siècle.

L'Azerbaïdjan regrette que la réponse tardive du Conseil de sécurité face à la crise qui se profilait au Moyen-Orient ait permis que survienne la tragédie humanitaire. À cet égard, l'application des mesures contenues dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, y compris celles relatives au plan de paix en sept points du Gouvernement libanais, est très importante pour qu'une paix durable s'installe au Moyen-Orient. L'Azerbaïdjan va poursuivre ses efforts visant à contribuer à un règlement pacifique du conflit et à soulager les souffrances des civils au Liban.

Je voudrais exprimer notre appui sincère aux États qui ont été victimes d'attentats terroristes. Tout en condamnant le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et en réaffirmant notre volonté de prendre part à la lutte commune contre ce fléau mondial, nous manifestons notre grave inquiétude face aux tentatives qui visent à lier le terrorisme à la religion, à la culture ou aux peuples islamiques.

Il est grandement nécessaire de stopper et d'inverser une tendance à la montée de l'islamophobie dans le monde. L'Azerbaïdjan, en sa qualité de Président du Conseil ministériel de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), appelle les États Membres à prendre des mesures concrètes pour améliorer le dialogue et promouvoir une meilleure compréhension entre nations, cultures et religions, en favorisant la tolérance et le respect de la liberté de culte et de croyance. Il est d'une importance capitale de sensibiliser le public aux principes et valeurs de l'Islam, dans le monde entier, y compris au sein des sociétés musulmanes. À cette fin, nous prévoyons d'accueillir à Bakou en 2007, sous l'égide de l'OCI, une conférence internationale sur le rôle des médias dans le développement de la tolérance et d'une compréhension mutuelle.

La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés d'Azerbaïdjan est récemment devenue un sujet exigeant un examen d'urgence par l'Assemblée

générale, en raison des incendies géants ayant lieu dans ces territoires. L'Assemblée a adopté sans la mettre aux voix une résolution (résolution 60/285) insistant sur la nécessité de mener de toute urgence une opération de protection de l'environnement afin d'éteindre les incendies, en combattre les effets dommageables et réhabiliter les territoires touchés. L'objectif de la résolution est double. D'une part, elle envisage un certain nombre de mesures pratiques, y compris une évaluation de l'impact à court et à long terme de ces incendies sur l'environnement, afin de préparer l'opération de protection de l'environnement, lutter contre la dégradation de l'environnement dans la région et réhabiliter les territoires occupés d'Azerbaïdjan touchés par les incendies. D'un autre côté, elle constitue un exemple sans précédent de participation conjointe des parties au conflit, notamment l'Arménie et l'Azerbaïdjan, à une opération de protection de l'environnement qui doit avoir lieu directement dans la zone sinistrée. La mise en œuvre de la résolution va contribuer à la création d'un climat de confiance, qui va imprimer un élan positif au processus de négociation.

Malheureusement, c'est la seule évolution positive à ce jour, et elle ne peut pas être attribuée à la situation globale relative au processus de règlement. Même si aucun progrès significatif n'est apparu jusqu'à présent, les parties et les médiateurs ont accepté l'approche par étapes comme étant la seule option viable pour le processus de règlement. Il y a en fait deux points de désaccord essentiels entre les parties : la définition du statut d'autodétermination pour la population de la région occupée du Haut-Karabakh et le retrait des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés.

Il est communément admis que le statut ne peut pas être défini en fonction des conditions d'aujourd'hui. Il doit être élaboré dans le cadre d'un processus pacifique, démocratique et légal, avec la participation directe et le consentement des communautés à la fois azérie et arménienne de la région du Haut-Karabakh. À cette fin, les forces d'occupation arméniennes doivent se retirer des territoires occupés et les conditions requises doivent être mises en place pour permettre un retour chez elles dans la sécurité et la dignité des personnes déplacées azéries originaires de la région du Haut-Karabakh et des territoires azerbaïdjanais limitrophes.

Une telle séquence logique d'événements créera les conditions nécessaires au déroulement de la phase

suivante du règlement, qui est la normalisation de la vie dans la zone touchée par le conflit, le rétablissement des relations intercommunautaires, le lancement d'un développement socioéconomique et l'examen de modèles d'autodétermination appropriés pour l'ensemble de la population de la région au sein de l'Azerbaïdjan.

Notre position est fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les décisions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui exigent sans équivoque le retrait inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan, le rétablissement de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, la création de conditions favorables pour le retour en toute sécurité de la population civile, le rétablissement des relations intercommunautaires et l'élaboration du statut d'autodétermination dans le cadre d'un processus démocratique et légal, reposant sur un accord entre les deux communautés de la région.

Il est difficile d'espérer une percée dans les négociations quand l'Arménie rejette tout face-à-face et refuse d'adopter une approche constructive pour régler les problèmes existants. Ce qui est plus inquiétant encore est que l'Arménie tente d'appuyer par tous les moyens à sa disposition le régime séparatiste créé sous son contrôle dans les territoires azerbaïdjanais occupés, et de propager des mythes et des légendes sur le passé historique et sur les prétendues réussites du régime en matière de démocratie et de performances économiques. En fait, la réalité sur le terrain prouve le contraire. La communauté arménienne, qui est le seul élément restant de l'ensemble de la population de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, est de plus en plus encline à quitter la quasi-entité non reconnue, en raison de la détérioration des conditions de vie et de l'absence de toute perspective de développement économique et social.

La dynamique du développement dans l'ensemble de la région est remarquablement claire, et d'ici 5 à 10 ans la croissance économique de la région sera nettement plus impressionnante que celle de l'Arménie. Le pays pourrait avoir la possibilité de rejoindre des projets régionaux et transnationaux en cours, mais avant cela Erevan doit prendre un certain nombre de mesures pour établir des relations normales avec ses voisins.

Les premières séances plénières de l'Assemblée sous la présidence de M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa ont été marquées par un débat extrêmement ardu sur une question à caractère procédural, mais ayant une incidence politique significative. Je me joins à mes collègues des États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique GUAM pour rendre hommage à sa sagesse et à ses efforts visant à veiller à ce que les règles appliquées au sein de la présente enceinte servent les intérêts de tous les États Membres. Des contraintes de procédures ne devraient pas empêcher les États Membres de porter à l'attention de l'Assemblée des questions capitales qui affectent leur sécurité.

Dans leur Déclaration commune sur la question du règlement des conflits (A/60/875, annexe III), les chefs d'État du GUAM ont demandé aux États et aux organisations internationales de faciliter davantage, dans les limites de leur compétence, le règlement des conflits se déroulant dans la région du GUAM. Ainsi, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la nouvelle question sur les conflits prolongés dans la région du GUAM représente une tentative de sensibilisation de l'Assemblée quant aux évolutions dangereuses qui découlent de ces conflits non réglés.

Les engagements que nous avons pris en vue de promouvoir de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande nourrissent la foi de populations du monde entier dans un avenir fait de changements positifs et de développement. Il n'y a, par conséquent, pas d'impératif plus fondamental que de mettre en œuvre le plan d'action pour le développement et de renforcer le partenariat mondial pour le développement.

L'Azerbaïdjan est convaincu que les stratégies nationales de développement doivent être l'un des principaux cadres de la coopération et de l'appui au développement. Le processus de mise en œuvre ne pourra être efficace que s'il fait appel à des mesures visant à rendre les pays plus autonomes à long terme, entre autres, par l'accroissement des connaissances, le renforcement des capacités, le développement des infrastructures et de l'accès aux marchés et, à terme, la réduction de leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Une situation économique mondiale porteuse reste une condition nécessaire à la réussite des stratégies nationales de développement et des politiques macroéconomiques, et en définitive à la stabilité et la croissance économiques et financières des pays.

L'Azerbaïdjan pense que les organisations internationales doivent appuyer les efforts des pays qui tentent d'améliorer et de maintenir leurs performances économiques. Nous espérons voir l'ONU jouer un rôle accru grâce à un Conseil économique et social renforcé et plus efficace, capable de s'acquitter efficacement des fonctions qui lui ont été nouvellement conférées.

Je voudrais à présent exposer les perspectives économiques de l'Azerbaïdjan et faire part de son expérience en matière de croissance économique, de développement et de bien-être social. Au regard des tendances observées en 2005, notre produit intérieur brut devrait progresser de 30,5 % en 2006, grâce à la production et aux exportations de pétrole et de gaz. En 2006, les dépenses de l'État se sont accrues de 65 %, le secteur public et l'infrastructure en absorbant une grande partie. La principale tâche du Gouvernement est de créer un environnement favorable aux investissements dans les secteurs non pétroliers et de diversifier les exportations. Pour y parvenir, il doit poursuivre sur la voie des réformes et améliorer le climat des affaires.

L'année 2006 aura été marquée par un événement historique pour la région et le reste du monde : la mise en service officielle de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC). Nous sommes impatients que le gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum soit achevé – ce devrait être le cas cet automne – et restons déterminés à concourir à la sécurité énergétique mondiale. Dans le même temps, nous menons avec énergie des projets d'infrastructure transrégionaux, notamment la ligne de chemin de fer Bakou-Tbilissi-Kars, qui, de l'avis général, constitue un ajout important aux axes de transport est-ouest et nord-sud.

Enfin et surtout, la création du Conseil des droits de l'homme a marqué un grand pas en avant dans le renforcement du système universel de promotion et de protection des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Le Conseil a reçu pour mission de donner aux droits de l'homme la place centrale que lui confère la Charte, et il a rang d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Nous devons nous doter de mécanismes efficaces, par exemple d'un examen périodique universel, de procédures spéciales et d'une procédure de plaintes au sein du Conseil. En tant que nouveau membre élu du Conseil des droits de l'homme, l'Azerbaïdjan se déclare prêt à coopérer avec les autres États Membres pour faire en sorte que le nouveau Conseil devienne un organe performant, qui s'inspire des principes de l'universalité, de l'objectivité et de la non-

discrimination et qui fonde ses travaux sur le dialogue et la coopération dans un esprit constructif et la transparence.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdurrahman Mohamed Shalghem, Secrétaire du Comité populaire général de liaison extérieure et de coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalghem (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Bien que ma délégation ait déjà félicité la Présidente de son accession à la présidence, nous l'assurons une nouvelle fois de notre confiance dans le succès de sa conduite de nos travaux. Je profite également de l'occasion pour saluer son prédécesseur, M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de la Suède, pour la manière dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale lors de sa précédente session. Enfin, nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général pour l'œuvre accomplie en vue de faire avancer la réforme de l'ONU et de donner corps aux buts et principes énoncés dans sa Charte.

Au cours de l'année écoulée, nos efforts ont principalement porté sur la réforme. Des progrès ont été obtenus avec la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix. Il n'en reste pas moins un long chemin à parcourir, car toute réforme qui n'inclue pas le Conseil de sécurité et ne renforce pas le rôle de l'Assemblée générale aura peu de valeur et ne répondra pas aux attentes de nos peuples.

Malheureusement, les efforts que nous déployons pour réformer le Conseil de sécurité continuent de se heurter à l'empiètement du Conseil sur les fonctions et compétences attribuées à l'Assemblée générale par la Charte. Aussi l'Assemblée générale est-elle tenue de prendre immédiatement des mesures pour empêcher le Conseil de porter davantage atteinte à son autorité.

Nous profitons également de l'occasion pour demander aux membres permanents du Conseil de sécurité de ne pas faire obstacle à la réforme et, en fait, de promouvoir une véritable refonte de l'Organisation, qui confère le pouvoir décisionnel à l'Assemblée générale, au sein de laquelle tous les États disposent d'un droit de vote. Ainsi, le Conseil de sécurité deviendra un organe exécutif chargé de donner effet aux décisions de l'Assemblée. Nous pouvons ainsi remédier à la domination et à l'arbitraire du Conseil, qui agit avec deux poids, deux mesures, manque de démocratie et autorise une utilisation abusive du veto.

L'histoire montre que le Conseil n'est jamais parvenu à instaurer la paix et la sécurité dans le monde. Au contraire, on s'en est servi pour commettre des agressions et engager des guerres, ainsi que pour affaiblir les mécanismes de paix. C'est donc l'Assemblée générale, où sont représentés tous les peuples du monde, qui devrait prendre les décisions concernant la paix et la guerre, et avoir la compétence exclusive d'appliquer le Chapitre VII de la Charte. De par sa composition limitée, le Conseil de sécurité ne peut avoir un pouvoir de décision si étendu.

Si nous ne parvenons pas à convenir d'un tel changement, il nous faudra redéfinir les modalités d'octroi du statut de membre permanent. Ce statut devrait être conféré à des groupements géographiques plutôt qu'à des pays précis. C'est pourquoi nous demandons qu'un siège permanent soit attribué à l'Union africaine, l'Afrique étant le seul continent actuellement non représenté de façon permanente au Conseil.

Il y a plus de 30 ans, la Libye plaide déjà en faveur de l'abolition du droit de veto. Elle a présenté des projets de résolution dans ce sens à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale puis lors des six sessions suivantes. La Libye considère que cette prérogative des membres permanents constitue le plus grand obstacle à l'exécution du mandat du Conseil. Aussi renouvelle-t-elle son appel à l'abolition du droit de veto et exhorte-t-elle l'Assemblée à prendre les mesures requises pour limiter le recours au veto en attendant son abrogation définitive. Dans le cadre des consultations en cours sur la réforme du Conseil, nous confirmons l'adhésion de la Libye à la position africaine commune qui a été adoptée lors du cinquième Sommet de l'Union africaine, tenu à Syrte, en Libye, les 4 et 5 juillet 2005, puis confirmée le 4 août 2005 à Addis-Abeba, au Sommet extraordinaire de l'Union africaine.

L'ONU poursuit le noble but de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est indéniable que le désarmement général et complet, à commencer par les armes de destruction massive, est essentiel pour atteindre ce but qui restera hors de portée tant que tous les États Membres ne coopéreront pas d'une manière loyale et pleinement transparente. La Libye a, de son plein gré, renoncé à tous ses programmes d'armes de destruction massive et a formulé l'espoir que cet exemple sera suivi par tous les États qui possèdent de telles armes ou qui poursuivent des programmes à cette fin.

Il importe de ne pas associer les armes de destruction massive et la non-prolifération nucléaire avec les programmes d'applications pacifiques de l'énergie nucléaire. En vertu du droit international, tous les États ont le droit de mener des programmes de recherche et de développement afin de se doter des capacités scientifiques requises pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Libye s'oppose catégoriquement au traitement inégal et discriminatoire des États en matière de non-prolifération nucléaire.

La création de la Commission de consolidation de la paix est décisive pour promouvoir la paix dans les pays sortant d'un conflit. Nous espérons en voir prochainement les résultats en Afrique, où l'Union africaine est parvenue à instaurer la paix dans plusieurs pays, avec le concours de la communauté internationale. Les peuples africains attendent avec impatience l'appui de l'ONU en matière de consolidation de la paix en vue de mettre en œuvre des programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme.

Le terrorisme est un phénomène qui met en péril la paix et la sécurité internationales. C'est une menace qu'un État ou un groupe d'États ne peut conjurer à lui seul. C'est également un danger dont on ne saurait venir à bout en s'attaquant à une religion ou nationalité donnée. Il est également honteux et inacceptable de décrire la lutte légitime d'un peuple contre l'occupation étrangère comme un acte de terrorisme.

La Libye a été l'un des premiers États à appeler à la coordination des efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme international. Il y a 15 ans, elle a demandé la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner ce phénomène et mettre au point des mesures pour lutter et éliminer ses causes profondes. Il est grand temps de répondre à cet appel afin que nous puissions coordonner nos efforts, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, pour examiner ce phénomène et pour aboutir à une définition claire du terrorisme qui différencie le terrorisme de la lutte légitime des peuples pour l'autodétermination et l'indépendance.

La transformation de la Commission des droits de l'homme en Conseil des droits de l'homme traduit l'importance que la communauté internationale attache au respect des droits de l'homme et à la garantie des libertés fondamentales. Nous espérons que l'ouverture des travaux de ce Conseil constituera un premier pas sur la voie du règlement de ces questions de manière

impartiale et non discriminatoire, sans sélectivité et sans appliquer la politique du deux poids, deux mesures. Nous espérons que les questions liées aux droits de l'homme ne seront pas utilisées comme moyen de pression sur les petits États. Nous soulignons que les tentatives de certains États de se servir de la protection des droits de l'homme comme d'un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États n'aboutiront qu'à la déstabilisation de la paix et de la sécurité et causeront plus de problèmes au lieu de régler ceux existants.

Le développement durable est un défi important que les pays en développement doivent relever. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies de créer un partenariat international pour le développement qui vise à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sur la base de l'établissement d'un dialogue entre le Nord et le Sud. Tout cela devrait être fait dans le respect de la souveraineté, de l'égalité et du partage des bénéfices et en garantissant la réalisation de l'objectif agréé par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement aux pays en développement. De plus, un tel partenariat devrait garantir l'application pertinente de tous les principes du libre-échange multilatéral et celle de toutes les mesures relatives au traitement spécial et préférentiel des pays en développement, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, y compris en permettant l'entrée des pays en développement dans cette organisation.

Il incombe aux pays ayant un passé colonial la responsabilité principale d'aider les pays en développement, en compensation des préjudices qui leur ont été causés pendant la période coloniale. Les grandes puissances qui ont fait la guerre sur les territoires des pays en développement doivent assumer la responsabilité du déminage et du retrait des restes explosifs de guerre dans ces pays. Ils devraient commencer immédiatement à fournir des cartes et l'équipement technique nécessaire à la réhabilitation des zones touchées dans certains des pays en développement.

Les massacres et la répression commis par les forces d'occupation israéliennes en Palestine occupée contre le peuple palestinien et les violations flagrantes des droits de l'homme confirment que le soi-disant processus de paix n'est qu'un mirage qui n'aboutira à aucun résultat, en particulier du fait de l'incapacité du Conseil de sécurité à prendre des mesures pour

protéger le peuple palestinien et pour contraindre les forces d'occupation à respecter leurs engagements et à cesser leur agression et leurs crimes contre le peuple palestinien. La Libye réaffirme donc que toute solution proposée qui cherche à imposer un fait accompli ne réglera pas la question palestinienne et n'instaurera pas la paix dans la région. Le seul règlement qui puisse instaurer la paix est de garantir le retour des tous les réfugiés palestiniens dans leurs foyers et de créer un État démocratique sur le territoire de la Palestine historique, dans lequel les Arabes et les Juifs vivront sur un pied d'égalité, comme en Afrique du Sud, où les noirs et les blancs ont réussi à coexister après des décennies de conflit et de massacres. Tant que cela ne sera pas réalisé, la région continuera de vivre en état de conflit dans lequel personne ne peut jouir de la paix ou de la sécurité.

La récente agression israélienne contre le Liban et le fait qu'Israël prend pour cible l'infrastructure et des civils soulignent la nécessité d'agir d'urgence pour contraindre les forces d'occupation à se retirer des fermes de Chebaa et à rendre ces territoires au Liban. En outre, il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour le retrait du Golan syrien occupé et le retour de ce territoire à la Syrie. Les Israéliens doivent être contraints à payer des réparations pour les dégâts qu'ils ont causés au Liban du fait de leur agression brutale.

La situation dans le pays frère qui est l'Iraq est une source de tristesse et de préoccupation. C'est, en fait, une catastrophe créée par une occupation qui a fait des dizaines de milliers de morts et des centaines de milliers de blessés et d'handicapés. Quel que soit notre optimisme, cette situation catastrophique ne prendra pas fin tant qu'il y aura des forces d'occupation dans le pays, des forces qui nourrissent les divisions de la société iraquienne et encouragent le sectarisme dans les institutions gouvernementales. Nous pensons qu'il est grand temps d'arrêter le massacre en Iraq et de trouver une solution pour mettre fin à la crise afin que les Iraquiens puissent jouir de la paix et de la sécurité, ainsi que de leurs droits fondamentaux dans un Iraq unifié et démocratique, pleinement souverain et libéré des forces et des bases étrangères.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lamin Kaba Bajo, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République de Gambie.

M. Bajo (Gambie) (parle en anglais) : Ma délégation présente ses plus vives félicitations à M^{me} Al-Khalifa à l'occasion de son élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Son élection dénote un rééquilibrage très apprécié de l'Assemblée générale vers une plus grande parité entre les sexes et apportera certainement une bouffée d'air frais à nos délibérations. Nous espérons également qu'elle aidera notre Organisation à aborder les questions telles que la guerre, les conflits, l'oppression, les privations et le terrorisme qui assaillent sans cesse le monde d'aujourd'hui, avec cette forme de compassion et de sensibilité que seules les mères connaissent. Je voudrais assurer M^{me} Al-Khalifa de la coopération et de l'appui sans réserve et indéfectibles de ma délégation.

Le Président sortant, M. Jan Eliasson, a appliqué toute sa sagesse et sa grande expérience diplomatique à la présidence d'une session dominée par les questions de réforme organisationnelle difficiles et extrêmement complexes. Nous le remercions de nous avoir menés à une phase avancée du processus et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Ne nous leurrions pas à penser que la réforme de l'Organisation des Nations Unies est une tâche qui peut être réalisée rapidement. Les questions sont litigieuses et à multifformes, et seules une profonde réflexion et une négociation résolue nous permettront à terme d'aboutir. Pour cette raison, le fait qu'un an après le Sommet mondial nous n'avons pas encore achevé le processus ne doit pas nous décourager. Nous devons nous féliciter d'avoir réalisé un grand pas en avant avec la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix. La réforme de la gestion pose davantage de problèmes mais sa réalisation d'une manière juste et équilibrée demeurera une exigence principale des pays en développement. Adopter une démarche sélective relativement à la réforme de l'Organisation n'est dans l'intérêt de personne. Certaines réformes se font attendre depuis longtemps et font cruellement défaut.

Pour nous, en Afrique, la réforme du Conseil de sécurité est impérieuse et doit être achevée le plus rapidement possible. Les événements récents ont prouvé que l'ancien système était mal outillé pour pouvoir faire face aux complexités du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. La réforme, je le répète, est indispensable si nous voulons que le Conseil de sécurité d'aujourd'hui soit prêt à affronter les

nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales auxquels l'humanité est confrontée.

Nous sommes réunis ici à un moment de grande incertitude et, pour un grand nombre, de désespoir du fait de notre incapacité collective et de notre manque de volonté à respecter les principes directeurs de nos pères fondateurs. Nous avons connu peu de succès s'agissant de prévenir le fléau de la guerre ou d'éliminer les facteurs qui suscitent les guerres.

Au lieu de s'apaiser, la situation au Moyen-Orient continue de s'envenimer et, en fait, de se détériorer, tandis que l'application de la Feuille de route, qui doit aboutir à un règlement au problème palestino-israélien prévoyant deux États, nous échappe toujours davantage. Ma délégation a décrié à de nombreuses reprises le manque de volonté des protagonistes à œuvrer à un règlement rapide de ce problème, qui continue d'engendrer de nombreux autres conflits dans d'autres régions du monde.

Nous regrettons profondément que cet organe mondial ait assisté en spectateur, presque sans pouvoir réagir, à l'attaque d'un État Membre – le Liban – et à la destruction à grande échelle des infrastructures, des biens et de vies humaines. Bien que nous ayons été capables d'obtenir la cessation des hostilités, nous ne pouvons prétendre avoir instauré la paix. Toutes les conditions pour une reprise du conflit sont toujours présentes. Nous devons nous pencher plus résolument sur ces conditions. Nous devons aussi faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que le litige entre le Hezbollah et Israël ne s'étende pas à d'autres pays de la région, car cela pourrait mener à une guerre à grande échelle entre eux et l'État hébreu. Les conséquences en seraient désastreuses pour nous tous.

Ma délégation condamne dans les termes les plus forts la poursuite par Israël de son occupation illégale du territoire palestinien et des terres arabes, sa campagne militaire intensive en Cisjordanie et à Gaza, qui a causé des pertes civiles et des destructions considérables en termes d'infrastructure, et la détention par Israël de milliers de civils palestiniens et de leurs dirigeants. Le Gouvernement du Hamas en Palestine a été élu démocratiquement par les Palestiniens qui, selon les principes de la démocratie dont nous nous réclamons tous, sont les seuls qui puissent choisir librement leurs dirigeants. Ou doit-on comprendre que ces principes fondamentaux de la démocratie ne s'appliquent que si les dirigeants choisis ont notre sympathie et reçoivent notre approbation? J'exhorte

tous les membres de la communauté internationale épris de paix et de démocratie à aider le Gouvernement du Hamas à jouer son rôle de représentant de son peuple de manière responsable, démocratique et digne.

En Iraq, le conflit non résolu est désormais incontrôlable et risque à tout moment de dégénérer en guerre civile. Nous devons chercher des moyens créatifs de stabiliser cette situation et de mettre fin aux meurtres, destructions et souffrances à grande échelle.

Nous devons prendre le contrôle. La politique du deux poids, deux mesures nuit depuis bien trop longtemps à l'efficacité de notre réponse aux besoins du Moyen-Orient en matière de paix et de sécurité et n'a guère fait que compliquer la situation. Les habitants de la région doivent maintenant bénéficier d'un répit et se voir donner la possibilité de poursuivre leur développement dans une atmosphère de paix, de tranquillité et de sécurité. Il est de plus en plus clair que l'ONU est le seul acteur qui puisse encore faire en sorte que cela se produise. Nous devons donc faire le nécessaire.

Il semble qu'il y ait une résurgence de la violence en Afghanistan. L'ONU doit s'allier avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et d'autres partenaires pour amener toutes les parties concernées au dialogue, en vue de remédier aux causes des hostilités auxquelles est confronté le peuple de ce grand pays qui souffre depuis si longtemps.

S'il est évident que nous devons intervenir pour contenir et faire cesser les conflits qui font rage, nous ne devons pas pour autant négliger d'accorder une attention égale aux situations de conflit naissant. Telle est par exemple la situation qui prévaut dans le détroit de Taiwan, où la République populaire de Chine a ouvertement menacé Taiwan d'une intervention militaire s'il devait exprimer ne serait-ce qu'une intention de déclarer son indépendance. De plus, la République populaire de Chine a alourdi son arsenal de missiles braqués sur Taiwan, le faisant passer à 800 ogives. Il va sans dire que si la situation devait dégénérer en guerre déclarée, cela ne ferait que provoquer un mélange malvenu de réponses de la part d'alliés de la région et d'ailleurs, des réponses qui pourraient entraîner un embrasement à côté duquel la situation au Moyen-Orient ferait pâle figure.

En Afrique, la bonne nouvelle est que la paix continue de se propager. De la Sierra Leone à l'Ouganda, en passant par le Libéria et la République démocratique du Congo, nous constatons une

préférence croissante pour les approches non violentes en matière de règlement des conflits. Nous devons faire en sorte que cette tendance se maintienne et s'étende à des pays comme la Somalie et le Soudan, qui connaît des difficultés au Darfour.

En Somalie, il faut aider le Gouvernement central à consolider sa position et à exercer son contrôle sur l'ensemble du territoire somalien. La communauté internationale doit prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que la Somalie ne devienne un refuge pour terroristes et autres extrémistes.

Dans le cas du Soudan, ma délégation appelle le peuple frère de ce grand pays à intensifier le dialogue avec la communauté internationale dans sa recherche d'une solution à la crise du Darfour. En décidant clairement si la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) doit ou non passer le relais à une force de maintien de la paix des Nations Unies, nous sommes certains qu'avec quelques efforts supplémentaires de la part de toutes les parties, il sera possible de sortir de l'impasse actuelle.

Nous devons certes lutter tous ensemble contre le terrorisme, mais nous devons aussi nous efforcer de ne pas oublier pour autant de respecter les droits fondamentaux de l'homme et les libertés civiles dans ce processus. En outre, il nous faut accroître notre coopération dans le cadre de cette lutte et donner plus de poids à nos interventions politiques et diplomatiques pour en sortir vainqueurs. Quelles que soient les ressources ou la puissance de feu engagées pour combattre ce phénomène, sans une coopération internationale de ce type, nos efforts resteront sans effet. Les événements récents survenus dans des pays comme l'Iraq en ont fait la preuve.

L'an dernier, nous nous sommes tous réengagés en faveur de la pleine mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Il apparaît aujourd'hui clairement que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont peu de chances d'être atteints en Afrique subsaharienne si la tendance actuelle se confirme. Il est évident que nous devons tous faire davantage pour identifier et aider à lever les obstacles qui s'opposent à leur réalisation. Nous devons remédier aux graves insuffisances de capacités qui limitent les efforts de développement de nombreux pays africains. Nous devons aider à stimuler la croissance économique en adoptant des mesures de politique générale qui permettent à nos pays de participer plus et mieux au commerce mondial. Nous devons faire de vrais progrès

dans le Cycle de Doha. Nous devons accroître les investissements étrangers directs dans l'économie africaine. Nous devons honorer l'engagement que nous avons pris de porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut. Nous devons, dans le cadre d'un partenariat, nous attaquer aux grands fléaux sanitaires de notre époque, à savoir le VIH/sida et le paludisme.

En Gambie, des évaluations réalisées par l'ONU et d'autres organismes indépendants indiquent que, sur de nombreux fronts, nous avançons régulièrement. Nous avons à cœur d'atteindre les OMD, en plus des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Nous avons enrayé la propagation du VIH/sida. Nous sommes déjà parvenus à la parité dans l'éducation et, par extension, nous avons enregistré des progrès sensibles en matière d'égalité des sexes, d'équité et d'autonomisation des femmes. Nous avons apporté l'eau potable et l'assainissement à plus de 70 % de notre population. Nous avons réduit la prévalence du paludisme et l'incidence de la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans. Nous avons atteint la couverture totale en matière de vaccination des enfants. Nous avons considérablement amélioré l'accès à tous les niveaux d'éducation et nous devrions atteindre l'objectif relatif à l'éducation de base d'ici à l'an prochain, et au pire l'année d'après, si Dieu le veut. Nos efforts les plus soutenus sont portés sur la réduction de la pauvreté, objectif que nous sommes déterminés à atteindre avant 2015.

Si nous avons pu obtenir ces résultats, en dépit de graves difficultés financières, c'est grâce à une direction déterminée et volontaire et à notre volonté résolue de tenir les engagements que nous avons pris auprès de la communauté internationale.

Selon les évaluations réalisées par les experts des organismes des Nations Unies, la Gambie fait partie des rares pays africains qui réaliseront les OMD dans les délais prévus, si la tendance actuelle se confirme. Nos réussites en matière de développement n'ont été rendus possibles que par des partenariats forts et véritables, dont nous espérons qu'ils se poursuivront et s'intensifieront pour relever les défis à venir.

La politique commerciale de notre gouvernement reste guidée par les principes de libéralisation, de déréglementation et de promotion de l'investissement. Nous avons opéré une réduction progressive des droits de douane ainsi que des changements continus en

termes d'infrastructure pour renforcer notre compétitivité comme point d'accès de la production et du commerce en Afrique de l'Ouest.

Nous voyons dans le secteur privé un important moteur de croissance. Par conséquent, pour accroître encore son développement, notre gouvernement a formulé des politiques en faveur du renforcement systématique de nos petites et moyennes entreprises. Nous espérons que la mise en œuvre de ces politiques aboutira à la création de conditions propices pour attirer rapidement d'importants investissements étrangers directs qui, à leur tour, stimuleront la croissance de l'emploi et la hausse des revenus et entraîneront une réduction sensible de la pauvreté au sein du peuple gambien.

Nous savons qu'il est nécessaire que tous nos partenaires s'adressent à nous d'une seule voix afin de donner plus de cohérence au partenariat. À cette fin, nous avons encouragé cette année nos principaux partenaires multilatéraux – la Banque mondiale, le Groupe de la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international, le Programme des Nations Unies pour le développement et son Projet Objectifs du Millénaire – à travailler avec nous de concert pour élaborer un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui formera la base d'un cadre coordonné pour le partenariat dans le développement.

La Présidente assume de nouveau la présidence.

Il y a de nombreux programmes et initiatives louables visant à aider les pays comme la Gambie. Les initiatives du Groupe des Huit (G-8) pour l'Afrique, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, la Commission Blair pour l'Afrique, le compte du Millennium Challenge et la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, entre autres, n'auront un impact que s'ils restent réalistes et ne placent pas la barre trop haut, à tel point que les pays qu'ils sont censés aider seraient incapables de remplir les critères stricts fixés pour accéder à ces fonds. Pour être utile, l'aide doit être accessible, prévisible et non fragmentée. En outre, un dispositif d'aide bien conçu qui assure la participation des bénéficiaires dans les aspects critiques de la prise de décisions représente, en partie, la solution pour atteindre l'efficacité tant recherchée de l'aide publique au développement, objet de préoccupation dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Pourtant, si ces programmes et ces initiatives peuvent encourager les espoirs des pays les moins avancés d'un soulagement rapide, dans les faits, les outils qui doivent les accompagner n'ont pas suivi. Le Cycle de Doha est dans l'impasse, notre modeste croissance économique est menacée par les prix de l'énergie à la fois hauts et imprévisibles, et l'allègement de la dette demeure une perspective lointaine. Pour nombre d'entre nous, nous faisons un pas en avant mais bien vite les tendances de l'économie mondiale nous ramènent deux pas en arrière. Plus préoccupant encore, la pléthore d'initiatives n'a fait à peine qu'une petite entaille dans le niveau de pauvreté de nos pays. Les modèles sont multiples, mais les réponses bien peu nombreuses. Les promesses non tenues ne font que saper nos espoirs, alimenter notre frustration et diminuer notre foi dans l'efficacité des partenariats internationaux pour le développement.

En Gambie, nous continuons de consolider la démocratie. Il y a tout juste quatre jours, les électeurs gambiens se sont rendus aux urnes pour, une fois encore, choisir leur dirigeant de manière libre et équitable. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les remerciements et la reconnaissance de S. E. El Hadj Yahya A.J.J. Jammeh aux nombreuses délégations qui lui ont exprimé des félicitations et des vœux à l'occasion de sa victoire retentissante lors des élections. Le Président estime que cette victoire est un mandat confié par les électeurs gambiens pour poursuivre son travail au service du peuple gambien et, en fait, de la communauté internationale en général. Notre processus électoral a été célébré dans le monde entier pour son ouverture, son équité et sa transparence.

Le thème du Dialogue de haut niveau, organisé il y a tout juste quelques jours, était les migrations internationales et le développement. Pour la toute première fois, nous avons eu le courage d'aborder cette question dans l'enceinte des Nations Unies, et ce, à juste titre, car les migrations internationales sont au cœur de l'histoire humaine. Elles ont été le moteur de la propagation de la connaissance et de la civilisation humaines. Elles ont enrichi les cultures et les sociétés et ont permis à l'humanité de faire de grandes avancées dans la science, la technologie, l'ingénierie et le développement socioéconomique en général. Nous sommes tous des migrants. C'est pourquoi nous devons aborder la question des migrations internationales avec humanité, tolérance, respect et compassion.

Les tentatives de pénaliser ou de criminaliser les migrations internationales n'aboutiront pas. Dans ce village planétaire, les migrations internationales sont une force indéniable, positive et indispensable pour garder les économies nationales et les sociétés humaines en mouvement. Nous devons considérer l'aspect positif de cette activité humaine naturelle et cesser les actions qui foulent aux pieds la dignité des migrants, ainsi que les actes de racisme, de xénophobie et de violations des droits de l'homme.

Comme le dit l'adage, une injustice quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier. Pendant des décennies, de multiples mesures illégales et extraterritoriales ont été prises contre Cuba, petite nation amie et démocratique. Elles n'ont pas atteint leur but et n'y parviendront jamais. Ma délégation s'associe à la vaste majorité des membres de la communauté internationale pour demander la levée de cet embargo, vieux de plusieurs décennies, qui frappe Cuba, afin de permettre à la population travailleuse de ce grand pays de poursuivre ses aspirations au développement dans une atmosphère de paix. Employons-nous tous à vivre et à laisser vivre.

De la même manière, nous devons également aborder d'urgence la question de Taiwan. On doit cesser de ne faire aucun cas des efforts légitimes du peuple taiwanais pour se faire entendre et siéger à l'Organisation des Nations Unies. Taiwan est un acteur important de notre économie mondiale et contribue énormément à la paix et à la sécurité internationales. Il doit être solennellement reconnu comme membre responsable de la communauté internationale. Une façon simple de lui accorder cette reconnaissance serait de donner à Taiwan la place qui lui revient au sein des Nations Unies.

À cet égard, le Gouvernement gambien proteste vigoureusement contre la violation du règlement intérieur qui s'est produite lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée générale le 12 septembre de cette année en fusionnant deux questions proposées par ses membres en un seul point de l'ordre du jour, empêchant ainsi les États Membres de participer au débat sur ces questions. Nous allons par conséquent demander d'urgence l'avis juridique des Nations Unies de manière à veiller à ce que nous puissions débattre de cette question, comme nous en avons dûment le droit.

Avant de terminer, je voudrais adresser des salutations, rendre hommage et dire au revoir à l'une des personnalités exceptionnelles de l'Afrique,

S. E. M. Kofi Annan, puisque c'est la dernière session de l'Assemblée générale durant son mandat de Secrétaire général. Le Président El Hadj Yahya Jammeh a eu l'honneur de lui rendre hommage lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenu à Banjul en juillet dernier. Je me contenterai donc de dire que le Gouvernement et le peuple gambiens saluent son leadership, sa finesse diplomatique, son attachement avéré à la paix et à la sécurité internationales et au développement et sa foi inébranlable dans le système international. Le mandat de Secrétaire général de M. Kofi Annan arrive à son terme, mais je suis sûr qu'il continuera d'être là pour nous et qu'il viendra volontiers à notre rescousse lorsque nous aurons besoin de sa sagesse et de sa grande expérience pour faire office de médiateur dans des problèmes internationaux complexes. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures entreprises et nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille de longues années de santé et de bonheur dans leur nouvelle vie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Antonio Isaac Monteiro, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée-Bissau.

M. Monteiro (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte français fourni par la délégation*) : La soixante et unième session de l'Assemblée générale a ouvert ses travaux dans une conjoncture assez préoccupante. Nous constatons, en effet, la persistance de certains conflits, et l'apparition de nouveaux foyers de tension constituant ainsi, une menace grave à la paix et la stabilité internationales. La pauvreté et la faim dans le monde n'ont pas diminué, malgré les énormes efforts consentis par nos pays pour améliorer les conditions de vie de nos populations. En réalité, nous constatons une détérioration des conditions sociales et sanitaires de millions de personnes, à cause de maladies endémiques, telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, particulièrement sur le continent africain.

Les problèmes d'ordre politique, économique, financier, social et environnemental auxquels le monde est confronté prennent des proportions de plus en plus alarmantes. Cette situation exige des actions concertées de la part de toute la communauté internationale. C'est pourquoi nous devons ensemble renforcer le système multilatéral existant et la capacité d'agir de l'ONU, en vue de mieux répondre à ces défis.

Nos peuples attendent de notre Organisation des mesures concrètes, rapides et efficaces, ce qui implique la mise sur pied de structures opérationnelles modernes et efficaces. En un mot, des réformes sont nécessaires et urgentes au sein du système des Nations Unies.

C'est donc dans ce contexte que, au nom de mon pays la Guinée-Bissau que j'ai l'honneur de représenter, je vous présente, Madame la Présidente, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Vos nombreuses qualités et votre longue expérience constituent, à nos yeux, des gages de succès pour nos travaux qui, sous votre impulsion, connaissons une dynamique nouvelle, capable de promouvoir des actions conjointes en faveur de la paix. Je voudrais vous assurer de la disponibilité et de l'entière coopération de notre délégation en vue de la réalisation de nos objectifs communs.

Permettez-moi de féliciter aussi votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour son dévouement à la cause de notre Organisation, et pour les résultats importants obtenus au cours de la soixantième session. Je pense notamment à la création du Conseil des droits de l'homme, et de la Commission pour la consolidation de la paix, dont mon pays, la Guinée-Bissau est membre.

Nous venons de participer au quatorzième Sommet du Mouvement des non-alignés à La Havane (Cuba), où un grand nombre de dirigeants du monde se sont rendus. Ces éminentes personnalités, dont le chef d'État de mon pays, se sont penchées sur les problèmes du monde dont la gravité nous interpelle tous et exige de notre part des actions concertées et collectives. Les conclusions auxquelles le Sommet a abouti, de même que les initiatives que nous entendons entreprendre au nom de notre Mouvement, coïncident, en grande partie, avec les opinions, les recommandations et les solutions préconisées par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de notre Organisation, et dans sa brillante intervention devant cette auguste Assemblée.

Personne aujourd'hui ne peut douter de la gravité de la situation au Moyen Orient, notamment celle du Liban. Il en est de même des conditions dramatiques dans lesquelles vivent des millions de nos frères africains au Darfour. Il est plus qu'évident que nous ne pouvons pas accepter que les normes internationales soient systématiquement violées. Par ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi nous ne sommes pas capables de prendre, de manière concertée, négociée et

responsable, des mesures appropriées et urgentes pour mettre fin à une situation tragique qui met en péril la vie de populations innocentes et vulnérables. Nos frères au Darfour ont droit à la compassion et à la solidarité de l'Afrique, en particulier, et à celle de la communauté internationale dans son ensemble.

Si les tendances actuelles de l'économie mondiale devaient persister, les pays pauvres ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les réformes envisagées ou déjà introduites dans nos systèmes de gouvernance, l'observance des règles de la démocratie, et le respect des droits de l'homme ne sont malheureusement pas suffisants pour nous permettre d'atteindre le taux de croissance indispensable à la relance de nos économies.

Dans nos pays, la situation économique et financière demeure tributaire de facteurs internes et externes que nous ne contrôlons pas. Les mesures protectionnistes et les subsides aux produits agricoles tels que le coton, le sucre et le blé, compromettent gravement la capacité compétitive de nos agriculteurs. L'absence d'accord quant aux règles devant régir le commerce international, de même que le manque de volonté politique et de progrès dans les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce constituent des facteurs aggravants.

Nous devons reconnaître que nous sommes loin d'atteindre les objectifs prévus dans le Consensus de Monterrey et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en ce qui concerne les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés. Nous ressentons également les déséquilibres de la mondialisation qui sont des entraves sérieuses à nos efforts de développement. L'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a, incontestablement, mis en évidence les carences et le niveau encore insuffisant de l'aide au développement. Dans ces circonstances, nos efforts en vue de l'éradication de la pauvreté et la création de meilleures conditions de vie dans nos pays paraissent aléatoires.

Une grande frange de nos populations, notamment la jeunesse, est de plus en plus découragée à cause du taux très élevé du chômage et du manque de perspective d'un lendemain meilleur. Des milliers de jeunes gens sont tellement désespérés qu'ils n'hésitent pas à risquer leur propre vie à la recherche d'autres formes d'existence qui, très souvent, hélas, s'avèrent illusoires. Il est nécessaire que la communauté

internationale accorde une plus grande attention à cette question en vue de nous aider à trouver des moyens susceptibles de faire renaître l'espoir auprès de nos jeunes. Je pense en particulier à la création de centres de formation professionnelle, et à la promotion d'activités génératrices d'emplois, permettant ainsi une large et meilleure intégration sociale.

Je voudrais, à cet égard, souligner l'importance du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui, pour la première fois, a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que, grâce à ce genre de dialogue et de coopération au niveau international, nous serons mieux armés pour mettre un frein à l'immigration clandestine, et au crime organisé auquel ce phénomène tragique est de plus en plus lié.

La Guinée-Bissau, dont un nombre considérable de citoyens vit à l'étranger, accorde une attention particulière à la problématique de la migration. C'est dans ce cadre que nous nous félicitons de la place qu'occupe cette question dans les préoccupations de la communauté internationale, et souscrivons aux recommandations pertinentes issues du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui s'est achevé il y a deux semaines ici à New York. Nous sommes conscients du rôle que la diaspora peut jouer dans l'économie des pays en développement, grâce notamment aux transferts de fonds et à d'autres formes de contributions. Mon pays est engagé dans l'élaboration d'une politique nationale conséquente en la matière, en coopération avec nos partenaires de développement, les pays de destination, en particulier.

La Guinée-Bissau a accueilli le 17 juillet dernier la sixième Conférence des chefs d'État de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). À cette occasion, les chefs d'État de notre Communauté ont réaffirmé leur ferme volonté de lutter pour l'éradication de la faim et de la pauvreté. Ils se sont également engagés à entreprendre des actions concrètes en vue de mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. La consolidation de la démocratie, l'état de droit et les questions liées aux droits de l'homme ont également fait l'objet d'une attention particulière de leur part, parce que conditions indispensables à la paix et à la sécurité internationales. Les chefs d'État ont aussi décidé de renforcer les relations entre la CPLP et l'Organisation des Nations

Unies et ses agences spécialisées afin d'établir un partenariat efficace.

Qu'il me soit permis à cet égard de remercier, au nom de la CPLP, tous nos partenaires pour l'importante aide accordée aux plus démunis des membres de notre Communauté. J'aimerais également lancer un appel à nos partenaires de développement en général, et aux pays du Groupe des Huit (G-8) en particulier, afin qu'ils nous aident à régler le problème crucial du fardeau de la dette extérieure.

Un an après la conclusion du cycle électoral en Guinée-Bissau, qui a consacré le retour à la normalité constitutionnelle dans notre pays, je voudrais réaffirmer ici, de cette tribune, l'engagement du peuple, du Gouvernement, et en particulier de S. E. João Bernardo Vieira, Président de la République de Guinée-Bissau, à ne ménager aucun effort dans la consolidation de la paix, de la stabilité politique et la promotion de la réconciliation nationale. Des progrès significatifs ont été faits dans ce sens. Il convient, cependant, de souligner que la complexité des réformes entreprises, notamment au sein des forces de défense et de sécurité, requiert un soutien constant et substantiel de la part de la communauté internationale, compte tenu de l'insuffisance des ressources dont nous disposons. J'aimerais, à ce propos, exprimer nos remerciements à tous nos partenaires, notamment nos frères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la CPLP, pour leur soutien constant et la création du Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau, dont la séance inaugurale a eu lieu la semaine dernière, ici même, au Siège de l'ONU. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour réaffirmer que, en ce qui le concerne, notre pays ne ménagera aucun effort afin de continuer à mériter la confiance et la solidarité de ses partenaires. Cependant, il convient de souligner que, malgré sa volonté et sa détermination, la Guinée-Bissau a besoin d'une aide urgente, pour pouvoir mettre en œuvre les mesures contenues dans le Document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté. Ce document, qui vient d'être adopté par notre gouvernement, servira de base à la préparation de la table ronde sur la Guinée-Bissau, prévue en novembre prochain à Genève. C'est un plaisir d'inviter tous nos partenaires traditionnels et les autres participants ici présents à prendre part à cette table ronde, qui sera, à n'en pas douter, un événement très important permettant de stimuler notre économie et d'améliorer le niveau de vie de notre peuple.

Le monde, tel qu'il se présente aujourd'hui, est un véritable village planétaire. Les progrès de l'humanité dans les domaines de la science et de la technologie de l'information, des communications et des transports ont fait que le destin de nos peuples est de plus en plus interdépendant. C'est pourquoi, nous devons résolument conjuguer nos efforts afin d'éliminer la pauvreté et la faim dans le monde, et d'endiguer les maladies endémiques telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, et de mettre fin aux injustices, aux violations des droits de l'homme et à toute forme de discrimination et d'intolérance.

Quand nous traitons des questions de développement et de la lutte contre la pauvreté, il est fondamental de résister à la tentation d'emprunter des chemins faciles, et de vouloir appliquer des recettes simplistes. Le développement économique et social et son corollaire, l'élimination de la pauvreté, exigent une réflexion poussée et des mesures courageuses. Aucun phénomène ne peut être expliqué de manière réductrice, et aucune recette ne saurait être universelle. Les signes du temps doivent être correctement interprétés. Le sentiment des gens, leur culture, leur pratique religieuse et leurs préoccupations doivent être bien compris et respectés. D'où l'importance de trouver de nouvelles orientations afin de réorganiser et renforcer les états démocratiques, en privilégiant l'éducation et la formation. Nous devons également réfléchir à la nécessité d'augmenter notre capacité collective de lutter contre le terrorisme et contre toutes les formes d'extrémisme, grâce à un dialogue permanent entre les différentes cultures et civilisations du monde.

Il n'est pas compréhensible, et encore moins acceptable, que des êtres humains soient abandonnés et condamnés à mourir, sous le regard indifférent de la communauté internationale. La solidarité internationale à l'égard des populations vulnérables ne doit pas se faire attendre, et se manifester seulement « post mortem ». La communauté internationale doit faire preuve de vigilance, et être capable d'empêcher toute catastrophe humanitaire résultant des conflits, comme l'a si justement rappelé le Secrétaire général, au nom de la conscience universelle. C'est précisément pour tenir compte de la responsabilité universelle qui incombe à notre Organisation que la Guinée-Bissau ne reculera devant aucun effort en vue de renforcer la capacité de l'ONU, en soutenant tout processus de réforme concertée, pragmatique et efficiente. Au demeurant, l'efficacité de notre Organisation serait

encore renforcée avec la participation effective de tous les États Membres, en vue de consolider notre institution multilatérale qui, elle aussi, a besoin de plus de démocratie et de transparence dans l'exécution de son mandat.

En effet, plus de 60 années après sa fondation, l'ONU a besoin de s'adapter aux changements intervenus dans le monde pour tenir compte de l'existence et de l'émergence sur la scène mondiale de nouveaux acteurs dont la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenue de plus en plus importante. Parmi ces États figurent des pays en développement de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine qui peuvent légitimement revendiquer un siège permanent au Conseil de sécurité. Les pays en développement en Afrique, Asie et Amérique latine ont le droit de jouir d'une participation accrue et d'une position importante au Conseil de sécurité.

Il y a 10 ans, nous avons élu Kofi Annan, un illustre fils de l'Afrique, pour conduire les destinées de notre Organisation. Au moment du bilan, c'est avec fierté et satisfaction que nous enregistrons les résultats obtenus au cours de son mandat. Les dernières années n'ont pas été faciles, car le monde est confronté à des défis anciens et nouveaux aux formes et dimensions variées, et pour lesquels notre Organisation n'était pas suffisamment structurée et préparée. Je voudrais, au nom de la Guinée-Bissau, de S. E. le Président de la République, João Bernardo Vieira et de notre gouvernement, ajouter notre voix au vibrant hommage que la communauté internationale dans sa totalité a rendu au Secrétaire général. J'aimerais également lui exprimer les remerciements de notre peuple pour la contribution du système des Nations Unies à la paix, à la stabilité politique et au développement de notre pays.

Les grands défis de ce début de nouveau millénaire seront déterminés en fonction des tâches essentielles de développement qui nous incombent, et par la capacité des individus à résoudre, le plus rapidement possible, les problèmes de la paix, de la stabilité politique, de la réconciliation nationale et de la justice sociale. Tout État ou membre de la société civile doit être en mesure de pouvoir compter, chaque fois qu'il en éprouve le besoin, sur le fonctionnement transparent et démocratique du système des Nations Unies pour la défense de ses droits, dans une perspective génératrice de consensus et compatible

avec le développement humain, c'est-à-dire avec le bien-être de l'humanité.

Au moment où elle s'apprête à choisir un successeur à M. Kofi Annan, l'Assemblée générale sera, j'en suis convaincu, capable d'élire un Secrétaire général ayant les compétences, l'expérience et le dévouement indispensables pour promouvoir une meilleure entente entre les peuples et les pays de ce monde.

La détermination et la capacité de diriger du nouveau Secrétaire général seront également nécessaires pour mobiliser la synergie et la coopération internationale susceptibles de faire de l'ONU un instrument unique et irremplaçable, capable de renforcer le multilatéralisme en faveur du développement, d'une meilleure préservation de notre planète et de la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M Le Cong Phung, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

M. Le Cong Phung (Viet Nam) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais d'emblée adresser nos plus chaleureuses félicitations à la troisième femme de l'histoire de l'ONU à être élue Présidente de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, sous sa sage direction, cette soixante et unième session sera couronnée de succès. Je tiens aussi à remercier vivement S E. M. Jan Eliasson des énormes efforts qu'il a déployés en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session.

Alors qu'approche l'échéance du mandat de S. E. M. Kofi Annan en tant que Secrétaire général de l'ONU, je voudrais, au nom du Gouvernement vietnamien, le remercier sincèrement de son dévouement et de son attachement à notre Organisation. Sa visite au Viet Nam en mai dernier a été une autre étape importante de l'histoire de la coopération toujours plus grande entre l'ONU et le Viet Nam.

Le Sommet mondial de 2005 a suscité parmi nous l'espoir que la communauté internationale parviendrait à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis par nos dirigeants au Sommet du Millénaire en 2000. Un an s'est écoulé et, malheureusement, l'image du monde que nous avons aujourd'hui sous les yeux est pleine de paradoxes. Bien que la tendance à la paix, à la coopération et au

développement continue de prévaloir, le recours unilatéral à la force, l'escalade des conflits régionaux et ethniques et le terrorisme international ne cessent de s'amplifier. Nous avons également constaté les graves difficultés que rencontrent les pays en développement soumis à la pression de la mondialisation et l'inégalité dans les relations économiques internationales. La pauvreté, les épidémies, les stupéfiants et la criminalité transnationale constituent des menaces encore plus grandes pour des centaines de millions de personnes dans le monde.

Sur cette toile de fond, du point de vue de la délégation vietnamienne, il est encore plus impérieux de déployer sans cesse des efforts conjugués pour créer un environnement favorable à la réalisation des OMD. Nous jugeons très pertinent le thème choisi pour cette soixante et unième session de l'Assemblée générale, centrée sur le partenariat mondial au service du développement.

La paix et la stabilité sociopolitique sont indispensables au développement. De même, le développement économique favorable et l'amélioration du niveau de vie des peuples contribuent à consolider la paix et la stabilité dans tous les pays, dans toutes les régions et dans le monde dans son ensemble. Il est essentiel que les pays travaillent ensemble pour régler leurs litiges et leurs différends par le dialogue, qu'ils renoncent à l'usage de la force dans leurs relations et qu'ils respectent pleinement la Charte des Nations Unies et le droit international, afin d'instaurer un environnement paisible et stable dans l'intérêt de tous.

Je voudrais réaffirmer le ferme appui du Viet Nam aux efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique rapide des conflits et différends régionaux et internationaux, notamment les questions nucléaires de la péninsule coréenne et de l'Iran, ainsi que la crise au Moyen-Orient, où les récentes hostilités engagées au Liban et qui ont entraîné la mort de nombreux innocents et la destruction des infrastructures du pays, sont un exemple typique du tort causé par les actions unilatérales.

À cet égard, je voudrais évoquer la politique constante adoptée par le Viet Nam pour appuyer le juste combat mené par le peuple palestinien pour défendre ses droits inaliénables. J'appelle tous les parties concernées à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU relatives au Moyen-Orient, notamment la résolution 1701 (2006), et à

parvenir prochainement à une solution juste et durable pour la paix et la stabilité dans la région.

Le Viet Nam est profondément préoccupé par la montée du terrorisme dans le monde. Nous continuerons à appuyer les efforts conjoints déployés par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international, et dans le respect de la souveraineté nationale. Les racines profondes du terrorisme, notamment la pauvreté, l'inégalité et l'injustice, doivent être éliminées. Il convient de mentionner aussi la regrettable réalité : dans de nombreux cas, l'élimination d'organisations terroristes, notamment celles qui prennent le Viet Nam pour cible, est entreprise de façon sélective, en appliquant la politique de deux poids, deux mesures. Nous estimons que cette ligne de conduite peut ouvrir la voie à un accroissement des actes de terrorisme à l'échelle internationale.

Les progrès accomplis dans les domaines de la science et de la technologie, en particulier les technologies de l'information, et la mondialisation ont créé d'énormes perspectives pour tous les pays. Ils ont également apporté le côté sombre des relations économiques internationales. Un accroissement de l'écart de développement entre riches et pauvres représente une possible menace pour la paix et la sécurité mondiales. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont demandé la mise en place d'un partenariat mondial au service du développement, afin de renforcer la coopération en matière de financement, de commerce et d'investissement; ils ont également appelé à une assistance accrue aux pays en développement, étant donné que si de telles mesures étaient adoptées par la communauté internationale, elles contribueraient à instaurer un environnement propice à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Ce partenariat mondial doit encore voir le jour, et nous sommes préoccupés par l'accroissement des retombées négatives de la mondialisation. L'échec du Cycle de Doha, le renforcement du protectionnisme dans plusieurs pays développés et la fluctuation des cours du pétrole et de l'or causent de plus en plus de difficultés aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser les OMD. Un exemple typique de cette situation est l'imposition de droits de douane antidumping sur la crevette et le poisson-chat vietnamiens ces dernières années et sur les chaussures

à l'heure actuelle; cette mesure a des incidences sur la vie de millions de pauvres. Elle va à l'encontre des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'esprit de la politique de libéralisation des échanges, menée par les États Membres. Il faut aussi signaler que l'intégration accrue des pays en développement dans l'économie mondiale est effectivement un élément important pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Les pays en développement devraient bénéficier d'un appui pour les aider à rejoindre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le plus rapidement possible. Les barrières non tarifaires érigées sous des prétextes tels que les normes d'hygiène et de sécurité devraient être éliminées pour faciliter l'accès des pays en développement aux marchés des économies développées. Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre point de vue selon lequel, à notre époque, les embargos et les sanctions sont des politiques complètement obsolètes. Nous appelons une fois encore à une levée rapide de l'embargo économique et commercial unilatéral appliqué à Cuba.

Le Viet Nam se félicite du fait qu'un certain nombre de pays se sont fixé des feuilles de route en vue de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement sans aucune condition. Il faut continuer à promouvoir les transferts de technologies, le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines. Nous saluons les initiatives prises pour régler les dettes des pays pauvres ainsi que les solutions formulées dans le Consensus de Monterrey, et les efforts récemment déployés en ce sens par la communauté internationale. L'ONU devrait élaborer, notamment au niveau national, des mesures pour intégrer davantage les OMD dans la mise en œuvre des engagements mondiaux souscrits au cours de la dernière décennie par rapport aux questions relatives aux femmes, aux enfants, aux populations, au développement, à la prévention du VIH/sida, au logement, à la protection de l'environnement et au développement social.

Le Viet Nam appuie les efforts visant à renforcer les mécanismes multilatéraux, dans lesquels l'ONU joue un rôle central, afin de créer et maintenir un environnement pacifique et stable au niveau mondial. L'ONU doit être réformée en vue d'une meilleure efficacité, d'un fonctionnement plus démocratique et de modes opératoires plus conformes aux principes fondamentaux inscrits dans sa Charte.

Tout en nous félicitant des premiers succès enregistrés par le processus de réforme de l'ONU, avec par exemple la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire. Des mesures doivent être prises pour consolider le rôle central et le pouvoir de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité doit aussi être réformé aussi bien dans sa composition que dans ses méthodes de travail, pour faire en sorte qu'il reflète véritablement les préoccupations et les intérêts de tous les États Membres de l'ONU comme l'exige la Charte.

Le Viet Nam a réalisé des progrès remarquables dans la mise en œuvre des OMD et nous sommes en bonne voie pour les atteindre d'ici l'échéance de 2015. Sur la base de notre propre expérience, nous pensons que chaque pays devrait avant tout s'efforcer d'établir et de maintenir un environnement pacifique pour le développement, mobiliser des personnes issues de tous horizons pour recueillir une large participation aux efforts de réduction de la pauvreté, et réserver des traitements préférentiels aux groupes pauvres et vulnérables, ainsi qu'aux personnes vivant dans des zones reculées et désavantagées, pour les aider à combler l'écart qui les sépare de la majorité de la population. Par ailleurs, une prévention efficace des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences sont des facteurs essentiels.

Afin de créer un environnement pacifique pour son développement national, le Viet Nam poursuivra sa politique étrangère fondée sur l'indépendance souveraine, la paix, la coopération et le développement. Nous restons un ami et un partenaire fiable de tous les pays de la communauté internationale qui visent la paix et la coopération, et nous continuerons à participer activement à la coopération régionale et internationale.

Nous sommes à l'étape finale du processus d'adhésion à l'OMC. Le Viet Nam est aussi candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2008-2009. Nous espérons pouvoir compter, dans la mise en œuvre de notre politique d'intégration internationale et dans nos contributions aux efforts collectifs déployés par la communauté internationale, sur l'appui continu de tous les Membres de l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M^{me} Belela Herrera, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay.

M^{me} Herrera (Uruguay) (*parle en espagnol*): Je transmets les salutations du peuple et du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay à cette Assemblée, la plus vaste, la plus représentative et la plus importante du monde actuel.

Madame la Présidente, permettez-moi de vous faire part de ma satisfaction personnelle de vous voir exercer ces fonctions si importantes, auxquelles je suis certaine que vous saurez apporter, en tant que femme, une part supplémentaire de mesure et de modération.

En Uruguay, comme aux Nations Unies, nous estimons qu'il est très important de prêcher par l'exemple, c'est pourquoi le Gouvernement que je représente s'est fixé, parmi ses nombreuses tâches, l'objectif d'améliorer la condition de la femme et d'accroître la participation des femmes dans différents domaines.

De même, c'est avec grand plaisir que je transmets un message particulier du Président uruguayen, M. Tabaré Vázquez, à l'attention du Secrétaire général, M. Kofi Annan, saluant les efforts inlassables qu'il a déployés pour déclencher le processus de réformes extrêmement important, en faveur duquel mon pays s'est engagé sans réserves, aux côtés des autres Membres présents dans cette enceinte.

Au seizième Sommet ibéro-américain qui aura lieu en Uruguay, et auquel M. Kofi Annan participera, les pays de la Conférence ibéro-américaine exprimeront au Secrétaire général leur reconnaissance pour son travail remarquable. Je tiens aussi à souligner que le thème central de ce Sommet sera « Migrations et développement », à propos duquel nous avons récemment eu ici même un Dialogue de haut niveau constructif.

Il y a un an, au cours de la soixantième session de la présente instance, le Président de notre pays a dit que l'engagement de l'Uruguay au sein de l'ONU est à la fois exigeant et plein d'espoir.

Exigeant en raison des défis et difficultés que présente le monde actuel, et des possibilités latentes du présent, dont la gestion est si déterminante pour notre avenir.

Plein d'espoir parce que, même si nous n'ignorons pas les risques, les difficultés et les limitations qui existent dans les relations internationales, régionales et nationales, nous croyons en l'être humain, nous croyons en la société, nous croyons en la démocratie comme foyer commun de

l'humanité et en la liberté comme langue maternelle de l'humanité.

La République orientale de l'Uruguay réaffirme les principes qui régissent sa politique étrangère, à savoir un engagement déterminé en faveur de la paix, la souveraineté, la démocratie et la solidarité; un ferme rejet de toute forme de terrorisme, de violence ou de discrimination; la défense du droit inaliénable des pays à disposer de frontières stables et sûres, et à exercer en toute liberté leur souveraineté et leur autodétermination; le respect du droit international en tant que garantie pour la souveraineté des peuples et leur coexistence pacifique; la non-ingérence dans les affaires qui relèvent de la compétence intérieure des États; le multilatéralisme en tant que moyen de renforcer le droit international et de structurer le rôle de l'ONU; et la reconnaissance du caractère indivisible de tous les droits de l'homme, qu'ils soient politiques, socioéconomiques, civiques ou culturels – y compris les droits dont la jouissance est collective, comme le droit au développement et à un environnement sain. Aussi faut-il, selon nous, faire progresser les réformes qui permettront à l'ONU de mieux tenir ses engagements. Et nous promettons d'y contribuer.

L'efficacité accrue à laquelle nous prétendons est possible grâce aux organes majeurs qui viennent d'être créés : le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix. L'Uruguay participe déjà activement aux activités du Conseil des droits de l'homme et aspire à siéger au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

Grand pays fournisseur de contingents fidèle à sa vocation, l'Uruguay participe à des missions de maintien de la paix depuis la création de l'Organisation. Les derniers exemples en date en sont notre contribution et notre participation actives à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), laquelle joue un rôle essentiel dans l'instauration d'une paix durable et la reconstitution du tissu social de cette nation latino-américaine qui nous est si chère.

Par ailleurs, l'Uruguay renouvelle son engagement actif en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été fixés par les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU. Je dis « actif » en raison des progrès que nous accomplissons dans la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration de septembre 2005.

Ne pouvant développer ici chacun de ces objectifs, je signalerai simplement à propos du premier – éliminer la pauvreté extrême et la faim – qu'en Uruguay, divers programmes gouvernementaux ont conduit à la mise en œuvre d'un plan d'urgence sociale qui répond aux besoins de base des plus démunis.

La pauvreté a commencé à reculer : à la fin de l'année 2005, elle touchait 29,8 % de la population recensée contre 32,6 % en 2004. Même si nous pensons que cela ne suffit pas, c'est déjà un progrès, non seulement sur le plan de la protection sociale, mais aussi sur celui de l'insertion sociale.

En effet, les principaux problèmes qui sont à l'origine de la pauvreté dans notre pays, comme dans d'autres, ne se limitent pas à la faim, à la pénurie de logements, à l'analphabétisme, à l'échec scolaire et aux grossesses chez les adolescentes. En font également partie la discrimination, la dévalorisation de certains groupes, l'insécurité et le désespoir, bref, tous les phénomènes qui montrent que l'insertion au sein de la société signifie bien plus que subsister.

C'est que le droit à l'insertion sociale recouvre aussi le droit qu'ont les individus d'être considérés comme des citoyens actifs et pas seulement comme des assistés à secourir.

C'est que tous nos citoyens, même les plus pauvres, ne revendiquent pas seulement le droit de vivre, ils exigent également d'être considérés comme des individus à part entière et de vivre au sein de la société. C'est cela la démocratie et la citoyenneté.

Qu'il me soit permis, depuis cette auguste tribune et au nom du Gouvernement que je représente, de soulever trois points qui sont très importants pour notre pays. Le premier a trait à des événements récents. Il n'y a pas d'avenir sans mémoire, ni liberté, ni justice. C'est pourquoi en vertu de la législation en vigueur, l'Uruguay prend des mesures concrètes pour fermer les blessures causées par la violation des droits de l'homme sous la dictature de 1973 à 1985. C'est un travail de longue haleine et douloureux – car il est difficile de découvrir et d'accepter la vérité – mais les résultats affermissent le fondement démocratique du Gouvernement et de la société. En outre, la vérité et la justice contribuent à ce que les horreurs du passé ne se reproduisent plus.

J'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée générale que mon pays a fait un pas de plus pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, avec l'adoption à

l'unanimité, par le Parlement uruguayen, du projet de loi intitulé « Génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et coopération avec la Cour pénale internationale ».

L'autre point que je voudrais soulever touche le présent et l'avenir : il s'agit des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Tout en soulignant le rôle crucial de la coopération internationale dans ce domaine, l'Uruguay, qui est partie aux principales conventions internationales relatives à la question, tient une nouvelle fois à attirer l'attention sur le fait que tous les États ont la responsabilité de protéger l'environnement sur leur territoire et dans leurs eaux. À cet égard, l'Uruguay est attaché à la participation vigilante de la société civile.

Protester contre les dangereux transferts de processus industriels polluants ne suffit pas. Les États doivent prendre des mesures de surveillance draconiennes et imposer des normes environnementales élevées aux sociétés étrangères et nationales.

Ainsi, grand bénéficiaire d'investissements en faveur du développement industriel sur son territoire, l'Uruguay contrôle de façon rigoureuse leurs effets sur la qualité de l'environnement en appliquant les normes internationalement reconnues et conformes à sa devise « Pour un Uruguay naturel », tout en exigeant l'utilisation des technologies de pointe disponibles et en contrôlant, sur le terrain, les répercussions environnementales de ces entreprises.

Le Gouvernement uruguayen réaffirme son attachement à la protection de l'environnement dans toutes les régions du monde, qu'il considère comme un droit de l'homme et une condition fondamentale pour atteindre un développement durable dans le plein sens du terme. À cet égard, l'Uruguay exhorte la communauté internationale, et en particulier les pays donateurs, à intensifier la coopération environnementale avec les pays en développement et à atteindre, d'une manière responsable, les objectifs environnementaux mondiaux qui confèrent à tous des responsabilités distinctes mais collectives.

Le dernier point que je voudrais aborder concerne l'engagement que nous avons pris de renforcer le système commercial multilatéral et la nécessité de trouver une conclusion heureuse au Cycle de négociations de Doha pour le développement, avec la réalisation dans le volet développement de résultats concrets qui aillent au-delà des déclarations d'intention. Pour cela, il est primordial de reprendre au

plus vite les négociations à Genève sans perdre de vue qu'un résultat satisfaisant devra nécessairement inclure l'élimination des subventions agricoles – aux exportations et à la production intérieure – ainsi qu'une réelle ouverture des marchés, en particulier des pays développés.

Tous ceux qui sont présents dans cette salle savent que la paix est inconciliable avec l'intolérance et le terrorisme; la liberté avec la pauvreté; la démocratie avec l'inégalité. Nous exprimons de nouveau notre conviction que ces menaces ne peuvent être conjurées que si nous agissons ensemble, en appréciant toute la valeur de notre diversité culturelle, tant entre les nations qu'à l'intérieur de nos pays.

Entre les nations, cela suppose le respect des traditions et des cultures respectives ainsi qu'un dialogue étendu aux fins de synergies fructueuses. À l'intérieur de nos pays, cela suppose des mesures énergiques qui promeuvent la cohésion sociale et respectent la diversité culturelle, ethnique et religieuse. Il faut traduire les paroles en actes et les discours en mesures. C'est difficile, certes, mais indispensable.

Nous ne partons pas de zéro. En témoigne la richesse des événements qui ont marqué la jeune vie de l'Organisation où nous sommes réunis aujourd'hui.

Mais le chemin à parcourir est encore long. La tâche est immense et, en réalité, infinie puisque les résultats ne seront jamais optimaux.

Or, cet état de continuité et d'imperfection circonscrit les utopies qui nous rassemblent et les engagements qui nous poussent de l'avant.

Si cette soixante et unième session de l'Assemblée générale nous permet d'avancer dans cette tâche, elle aura rempli sa mission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Kalombo Mwansa, Envoyé spécial du Gouvernement de la Zambie.

M. Mwansa (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation zambienne, je vous félicite, Madame la Présidente, de votre élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Il est en effet remarquable de voir une nouvelle fois une femme aux plus hautes fonctions de l'Assemblée générale, la première depuis près de 30 ans. Cela prouve à nos yeux l'attachement de l'ONU au principe de l'égalité des sexes.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre de l'ONU : la République du Monténégro.

Madame la Présidente, je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, Ministre des affaires étrangères de la Suède, pour le brio avec lequel il a présidé la soixantième session. Il a cherché avec une détermination et un dévouement sans réserve à dégager un consensus sur un certain nombre de questions, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005. Il est agréable de noter qu'au cours de sa présidence, un certain nombre de décisions ont été prises, notamment la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage mérité au Secrétaire général sortant de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour la façon remarquable dont il a dirigé notre Organisation, en particulier pour les efforts qu'il a déployés pour la réformer afin d'en faire une instance plus énergique et plus responsable. Sa vision et la manière dont il a dirigé l'Organisation l'ont mise sur une nouvelle voie. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures au moment où il quitte ses fonctions. C'est à nous, les États Membres, qu'il appartient maintenant de trouver la volonté suffisante pour traduire sa vision dans la réalité.

Le monde est confronté aujourd'hui aux problèmes de la pauvreté extrême et du sous-développement, des conflits intra-étatiques et interétatiques et du terrorisme, qui ont donné lieu à une insécurité accrue dans le monde. De surcroît, la traite des êtres humains est en augmentation dans le monde entier. Souvent, des femmes et des enfants innocents à la recherche d'une vie meilleure sont vendus et forcés à prendre part à des activités illicites. C'est une violation flagrante des droits de l'homme dont la communauté internationale doit s'occuper sérieusement.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 a établi un échéancier mondial pour relever ces défis. Un grand nombre de choses ont été réalisées, mais il reste encore beaucoup à faire si nous voulons édifier un organe mondial qui soit efficace et pertinent pour affronter ces problèmes. En effet, comme M. Kofi Annan l'a indiqué dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous »,

« il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. »
(A/59/2005, par. 17)

Les principes directeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies comprennent la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous considérons que sans la protection de ces droits et de ces libertés, il n'est pas possible de réaliser un développement véritable.

La Zambie fait partie des 47 États Membres élus au Conseil des droits de l'homme nouvellement créé et elle est résolue à défendre les principes des droits de l'homme dans notre pays et dans le monde entier. À cet égard, la Zambie félicite l'Organisation des Nations Unies d'avoir créé le Conseil des droits de l'homme et, en sa qualité de membre pionnier, elle est résolue à lui fournir tout l'appui dont il aura besoin. Nous nous engageons à contribuer à ce que les règles et les structures soient conçues pour veiller à ce que le Conseil soit fort, transparent, non sélectif et apolitique et qu'il promeuve le dialogue et la coopération entre les États Membres.

Je suis heureux de dire que la Zambie a réalisé des progrès en matière de consolidation des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. La Zambie a continué de renforcer l'état de droit et d'observer les normes les plus élevées en matière de libertés individuelles pour tous ses citoyens, sans discrimination sur la base du sexe de la personne, de sa couleur, de sa race ou de son appartenance religieuse. À cet égard, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à édifier et à renforcer les capacités des institutions de défense des droits de l'homme et de toutes les institutions connexes qui jouent un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Qu'il me soit permis à ce stade de remercier la communauté internationale d'avoir élu la Zambie au Conseil des droits de l'homme, la plaçant au deuxième rang pour le nombre de voix obtenues.

En ce qui concerne l'insécurité mondiale accrue, la Zambie réaffirme qu'il faut adopter une nouvelle vision en matière de sécurité collective. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies attendent du mécanisme collectif qu'il remédie aux menaces telles que la guerre, les armes de destruction

massive, le terrorisme, la criminalité organisée, les conflits civils, les maladies infectieuses, la pauvreté extrême et la dégradation de l'environnement. Si l'Organisation des Nations Unies veut renforcer le fonctionnement de ce mécanisme collectif, les États Membres doivent œuvrer avec le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes des Nations Unies pour élaborer des régimes plus vigoureux de lutte contre le terrorisme, de non-prolifération nucléaire, de désarmement et de prévention de la criminalité.

La Zambie continuera de rechercher activement des mesures pour mettre un frein au terrorisme par différents moyens, notamment en adoptant des réformes législatives nationales pertinentes. À cette fin, nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait adopté récemment la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) et attendons avec impatience qu'elle adopte la convention générale sur le terrorisme international.

Notre Organisation ne peut se permettre d'éviter de régler des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales, comme cela a été récemment le cas au Liban. Malheureusement, nous avons assisté à l'inaction du Conseil de sécurité, un organe auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet état de choses ne fait que renforcer la nécessité de réformer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et d'augmenter le nombre de ses membres. À cet égard, la Zambie réaffirme la position bien connue de l'Afrique sur cette question.

À ce stade, je manquerais à mes obligations si je ne parlais pas de la région des Grands Lacs, qui sort d'une période prolongée de conflit suivie d'une période de transition réussie vers la démocratie. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tiendra son deuxième sommet à Nairobi en décembre 2006, pour adopter un projet de pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région. À cet égard, nous avons besoin de l'appui politique et financier continu de la communauté internationale pour assurer son adoption.

Il est important de confirmer que le processus de consolidation de la paix et de développement dans la région des Grands Lacs est à un stade avancé dans toutes les trois dimensions, à savoir le partenariat international, l'appropriation régionale et la direction régionale. La vision d'un développement humain intégré et durable dans la région des Grands Lacs est

maintenant à nouveau possible. La cessation des conflits dans la région nourrit déjà la volonté collective de transformer la sous-région en une zone de paix durable, de sécurité politique et de développement.

La pauvreté extrême et les privations engendrent les maladies. Le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida ou touchées par celui-ci et le nombre de morts causées par le sida ont continué d'augmenter dans le monde. En outre, entre 350 et 500 millions de personnes par an sont exposées au paludisme, dont on estime qu'il est la cause première de la mortalité dans la plupart des pays en développement.

La Zambie, comme un grand nombre de pays en développement très touchés par ces maladies, appuie tous les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Nous nous félicitons par conséquent de la création d'une Facilité internationale d'achat de médicaments pour combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Cela permettra non seulement un accès facile aux médicaments mais baissera également les coûts, ce qui profitera par conséquent à de nombreux pays, en particulier dans le monde en développement.

La pauvreté dans le monde aujourd'hui est responsable des nombreuses injustices sociales et économiques subies par les populations dans de nombreux pays en développement. Il y a quatre ans, un pacte a été conclu à Monterrey entre les pays développés et les pays en développement sur l'application d'une stratégie globale suffisamment audacieuse pour permettre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Il a été demandé instamment aux pays développés d'appuyer ces efforts en prenant des mesures en matière d'aide, d'échanges commerciaux et d'allègement de la dette.

Bien que nous félicitons les pays développés d'avoir fait des pas dans la bonne direction pour s'acquitter de leurs engagements, nous les appelons à les honorer d'urgence. Il est affligeant de noter que six ans après la signature de la Déclaration du Millénaire, la majorité de notre population en Afrique vit toujours dans la pauvreté la plus absolue avec moins d'un dollar par jour. Bien que des progrès importants aient été faits pour réaliser les OMD, il reste encore beaucoup à faire pour renverser les tendances négatives de la pauvreté et la marginalisation continue des populations dans le monde.

Nous appelons à la suppression du système des échanges commerciaux multilatéral injuste, qui continue d'empêcher la participation juste des pays en développement et des pays les moins avancés au marché mondial. Nous aimerions attirer l'attention de l'Assemblée sur le rôle que jouent nos partenaires de développement, en particulier, pour l'application rapide et concrète du Programme de Doha pour le développement. Il convient de signaler qu'en présence de pratiques commerciales justes, les pays en développement et les pays les moins avancés feraient des progrès importants vers l'autosuffisance et la réduction de leur dépendance à l'égard de l'aide.

En outre, nous nous félicitons des décisions prises au Sommet de Gleneagles, au cours duquel les dirigeants du Groupe des Huit se sont engagés à accroître l'aide à l'Afrique au rythme de 25 milliards de dollars par an jusqu'en 2010. Nous sommes également reconnaissants à ces dirigeants d'avoir étendu et approfondi l'allègement de la dette pour les pays les plus pauvres à travers l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Cette Initiative a permis l'annulation de l'ensemble de la dette due aux institutions financières multilatérales par les pays pauvres ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La Zambie fait partie de ces pays. De plus, notre gratitude va aussi aux autres partenaires de coopération, qui ont accepté d'accroître leur aide aux pays en développement d'environ 50 milliards de dollars. Ces ressources contribueront à la réalisation des OMD.

Bien que nous ayons observé récemment une hausse des secours et de l'assistance ainsi qu'une

réaffirmation du principe de responsabilité mutuelle, il reste urgent de veiller à ce que l'aide soit gérée de manière efficace et utilisée au mieux pour atteindre les OMD. Il est tout aussi important de suivre de près les engagements des donateurs et les flux d'aide destinés à la réalisation des OMD que nous nous sommes fixés afin d'améliorer la vie des pauvres et des personnes les plus vulnérables de la communauté mondiale. Les populations des pays en développement ont écouté attentivement les promesses que nous avons faites dans divers forums internationaux, et elles continuent d'observer la manière dont nous nous en acquittons. Elles ont des attentes et des aspirations considérables. Par conséquent, il nous incombe de faire en sorte que ces engagements et ces promesses soient tenus.

Le XXI^e siècle est censé être celui du développement de l'Afrique. Nous devons donc nous mettre résolument au service de cette cause. Dans un monde où il n'existe pas de véritable partenariat entre pays riches et pays pauvres, il ne peut y avoir de sécurité mondiale, ni de justice universelle, de droits de l'homme ou encore de développement significatif. Plus que jamais, nous devons tous – riches et pauvres – travailler ensemble à faire naître un sentiment de partenariat égal. Il est nécessaire que nous honorions tous nos engagements dans les délais prescrits et que nous en prenions d'autres afin de parvenir à notre objectif d'un monde libéré de la faim, de l'extrême pauvreté et de la maladie – un monde où nous pourrions vivre dans un environnement sûr, propre et durable.

La séance est levée à 19 h 5.